

## AFFRANCHISSEMENT DE LA VILLE D'AUZERRE.

PIERRE DE COURTENAY, COMTE (1184-1218).

HERVÉ DE NEVERS ET MATHILDE DE COURTENAY (1218-1223).

### I.

Vers l'an 1000, la chrétienté tout entière était convaincue que le monde allait périr (1). Sous l'influence d'une semblable croyance qui glaçait de terreur tous les esprits, deux grands faits sociaux s'accomplissent. D'un côté, la société religieuse, si dissolue dans les deux siècles qui précèdent le onzième, se réforme tout-à-coup, sous la puissante parole et l'audacieuse énergie de Grégoire VII. De l'autre, la société féodale achève d'organiser hiérarchiquement sa puissance. L'une et l'autre des deux sociétés s'étaient développées côte à côte. Elles, qui semblaient devoir toujours être éloignées par la différence même de leurs principes, se confondaient tellement à la fin du onzième siècle et au commencement du douzième que, dans son esprit, le peuple, c'est-à-dire les classes des artisans et du serf attaché à la glèbe, ne les sépara bientôt plus l'une de l'autre. Lorsque toutes deux devinrent oppressives, il les enveloppa toutes deux d'une réprobation universelle.

Le clergé séculier, réformé d'abord, ne persévéra pas longtemps dans les principes de chasteté et de pauvreté que Grégoire VII lui avait imposés. Il rechercha promptement tous les bénéfices et les grands de la vie civile, abandonnant les sévères pratiques aux universités, et aux moines des ordres inférieurs. Presque tous les membres du haut clergé dit séculier, étaient issus des branches cadettes des familles seigneuriales. Déshérités en faveur des aînés, ceux-ci n'en conservaient pas moins l'orgueil de la race, l'esprit de la domi-

(1) La plus grande partie des chartes, concessions et donations délivrées à cette époque portent en effet, dans le préambule, ces mots : *Adventante vespere mundi*, etc.

nation, et l'amour du luxe comme leurs frères (4). Comme eux, ils prétendirent à des droits seigneuriaux, tout autant qu'en possédaient les comtes et les barons, chefs des familles féodales.

En dehors de cette organisation régularisée par les hiérarchies de la vassalité, les éléments de l'indépendance et de l'égalité chrétienne étaient conservés. Parmi les membres du clergé régulier, ces moines des ordres inférieurs dont nous avons parlé plus haut, voués, à l'ombre des cloîtres, par l'esprit même de leur discipline, à toutes les misères de ce monde, s'élaborait une science toute moderne, sortie de la tradition chrétienne, et qui préparait l'émancipation des classes inférieures. Cette science proclamait sans cesse, comme principe, le dogme d'une origine et d'une destinée communes à tous les mortels.

Remués par d'ardentes paroles, que portaient au milieu d'eux les moines prêcheurs, les serfs arrivèrent bientôt à ne plus se considérer comme les victimes d'une expiation. Le dogme antique fut oublié. Dès lors ils crurent à la possibilité de l'égalité devant la loi. En un mot l'égalité religieuse conduisit à l'idée de l'égalité civile.

Les expéditions des croisades qui suivirent (1098) hâtèrent l'émancipation. Jusqu'à ce temps, quel que fut l'esprit de révolte qui grondait en lui, le serf était resté attaché à la glèbe. Ses espérances étaient dans l'Eglise, c'est-à-dire, dans l'accomplissement des choses religieuses. Pendant sa vie, le serf, c'est-à-dire la pluralité vivante, ne pouvait faire un contrat; à sa mort, il ne pouvait tester, puisque rien ne lui appartenait (2). Un grand nombre s'affranchit par les armes,

(1) Certes, ce n'étaient plus là le principe de l'Evangile ni les débuts du Christianisme. St.-Paul, dans son épître aux Galates (chap. 3, v. 27), dit : « Tous les hommes sont frères en J.-C. ; il n'y a plus d'esclaves. » Les successeurs des apôtres travaillèrent surtout à la conversion des esclaves (St. J. Chrys. Passim, 10v.). Le 1<sup>er</sup> essai d'affranchissement connu est celui fait par Hermès, préfet de Rome, converti à la foi par le pape Alexandre, sous le règne de Trajan. Il affranchit 1250 esclaves, et comme l'affranchissement ne donnait pas le droit d'acter dans la vie civile chez les Romains, il leur donna de quoi subvenir à leurs besoins. Aux 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> siècles, les Conciles généraux et provinciaux s'occupèrent de l'émancipation; cette question, abandonnée pendant plusieurs siècles d'anarchie sociale, se présenta au Concile de Latran (1179). Dans l'intervalle, elle ne préoccupa pas moins les esprits des hommes religieux. L'abbé de St-Mihiel, parlant à Louis-le-Débonnaire (ann. 790), l'exhortait à affranchir ses esclaves et à bannir la servitude de son royaume (d'Achery, t. 1, p. 253). Jonas, évêque d'Orléans (ann. 825), rappelle avec énergie l'égalité commune à tous les hommes dans son livre de l'Instruction des laïques (d'Achery, t. 1, p. 297). Néanmoins, aux 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> siècles, la résistance la plus grande aux affranchissements vint du clergé qui avait pour règle de n'aliéner ni ses terres ni ses droits seigneuriaux.

(2) Fleury (Hist. du Droit français, n° 19).

préparant ainsi l'émancipation de ceux qu'ils laissaient sur le sol de la patrie, tant est puissant dans les masses l'instinct de l'avenir ! La société tendait à s'immobiliser, et comme le repos est contraire au progrès de l'humanité, il fallait bien retrouver la loi de l'association mise en danger, par la lutte probable, des deux aristocraties féodales et religieuses. Les croisades servirent à cette fusion. Elles furent le résultat d'une idée commune, qui jeta dans le monde les éléments nouveaux de la perfection sociale.

En partant, les seigneurs de la croisade octroyaient à leurs serfs, moyennant certaines sommes, le rachat du servage, de la main-morte. Peu à peu, ceux-ci obtinrent des privilèges, des chartes de communes. La transformation de la vie civile ainsi commencée, ne devait point s'arrêter là. On conquit par l'argent d'abord, ce qu'on devait conquérir plus tard par le fer.

L'affranchissement continu des personnes amena simultanément celui des terres (1). A mesure que la terre se fixait dans les mains, la famille se développait plus libre de toutes entraves, et la liberté civile s'améliorait. Le peuple qui, à l'époque du christianisme, avait passé de l'esclavage au servage, s'est élevé, dans l'espace de dix siècles, du servage à la main-morte. En moins de deux siècles, il obtient son affranchissement. Mais ces conquêtes ne peuvent lui suffire. Au treizième siècle, à l'époque dont nous allons nous occuper, il aspire à la liberté. Une fois qu'il est certain, par l'affranchissement, de jouir à sa guise, sauf le paiement de la redevance, par laquelle il a assuré sa franchise, de son temps, de ses forces et de ses revenus; certain de n'être point dépouillé de la terre à laquelle lui et ses descendants étaient condamnés à appartenir à perpétuité, il comprend que pour mieux assurer *sa chose* il doit s'unir à son voisin, affranchi comme lui, mais comme lui inquiet encore sur la certitude de sa possession. De cette époque, date la formation du tiers-état, l'avènement des classes bourgeoises : ces agglomérations d'intérêts donnent naissance *aux communes*. La propriété et la richesse servent de base à cette transformation

(1) Il est difficile de connaître quel fut, pendant plusieurs siècles, le sort de cette multitude d'hommes qui couvraient, au moyen-âge, les campagnes de l'Europe. Les historiens ne pensent guères aux serfs, que dans des moments d'agitation ou de désordre, comme dans les croisades, la révolte des Pastoureaux, celle des paysans de la Normandie, la Jacquerie, etc. La population des campagnes n'était pas toute composée de serfs, on trouvait un grand nombre de *villains* (*villani*), qui n'étaient ni tout à fait libres, ni tout à fait serfs. Dispersés sur toute la surface du sol, ils ne pouvaient former d'associations comme dans les villes.

qui durera quelques siècles, jusqu'à ce qu'elle soit complète. Le moment où tous arriveront est encore éloigné. Mais à l'époque où nous nous renfermons, nous devons nous occuper de ce que signifiait le mot *commune*, et comment elle fut organisée à Auxerre, au treizième siècle.

En ce qui concerne généralement l'organisation des communes, nous n'avons pas la prétention d'émettre de nouveaux aperçus. Les importants travaux des Bréquigny, Laurière, Léber, et plus particulièrement dans ces dernières années, Augustin Thierry, sont les résultats d'études sévères, et renferment de consciencieuses appréciations qu'il vaut beaucoup mieux résumer que critiquer. C'est à ces historiens de premier mérite (1) que nous empruntons l'exposé suivant, nécessaire pour l'intelligence de plusieurs des faits historiques, que nous présenterons sur Auxerre, dans le courant de cette notice.

Par la commune, il arrive souvent que nous comprenons encore, malgré la vulgarisation des travaux historiques, le régime municipal abâtardi, tel que la France le possédait avant la révolution, ou bien un gouvernement local, où les intérêts de chaque caste étaient pondérés, gouvernement libre d'un côté et en même temps dépendant, mais dépendant seulement du pouvoir royal qui le défendait contre les prétentions des seigneurs, et les injustices du clergé : c'est une idée première contre laquelle nous devons nous tenir en garde.

En attribuant à Louis-le-Gros l'affranchissement des communes, on oublie parfois à quel degré de faiblesse était réduite la puissance royale, et combien elle avait à se défendre contre les entreprises des hauts barons, sans épouser les querelles des communes. La politique royale se servait alors des communes, ou les reniait suivant qu'elle croyait être utile à la Couronne ; Louis-le-Gros se contenta de les assimiler, tant que cette acceptation était d'accord avec sa politique ; ce furent ses successeurs qui en firent un moyen d'accroissement. Mais alors, la révolution grandissait ; il y avait tendance générale, dans chaque cité du sol, à ramener tout à un seul corps, et à rendre publics et électifs, comme ils l'étaient plusieurs siècles auparavant, les offices devenus seigneuriaux. Les communes, comme les républiques du moyen-âge, furent l'œuvre des artisans enrichis par l'or des croisades et instruits

(1) Sur l'histoire de l'organisation et la vie des communes, on doit également consulter l'esquisse historique si claire et si profonde de la commune de Reims, qui est en tête des *Archives municipales de Reims* ; œuvre d'une grande érudition, par M. Varin (Documents sur l'histoire de France).

par les moines. Les dispositions législatives n'étaient pas le résultat de chartes royales(1), elles étaient essentiellement l'œuvre de la commune.

Ces privilèges que le seigneur contestait toujours, s'il ne consentait pas à les concéder à prix d'argent, on tentait de les lui arracher par la force. Les sanglantes interventions du peuple, dans ce qui concernait la vie municipale de Reims, de Laon, de Cambrai ; et dans le département, de Sens (1146), de Vézelay (1155), prouvent, jusqu'à l'évidence, que cette ardeur des populations urbaines à se créer une constitution régulière, n'était pas provoquée par la royauté qui, au contraire, s'efforça de l'étouffer par une violente répression. Plus tard, lorsque les communes furent assez nombreuses pour être craintes, la royauté se rallia franchement à elles, et s'en fit un contre-poids pour établir sa puissance. C'est là le grand ouvrage de Philippe-Auguste. C'était derrière ces institutions communales, que devait se développer l'unité de la France. Les villes dépendantes du domaine royal n'eurent pas de communes, et tout le mouvement insurrectionnel se passa en dehors de l'Isle-de-France.

Au Nord, la révolution se fit sous l'influence de la *Ghilde*, ou de l'association jurée, que les derniers conquérants avaient apportée avec eux, du fond des sombres forêts de la Germanie. La Ghilde n'était rien autre chose qu'une organisation toute locale. Elle se bornait à être une institution de paix au dedans, et de résistance au dehors. Renfermée tout entière dans la protection des droits civils et la défense des intérêts publics, elle ne pouvait prétendre à une longue existence, parce qu'elle devait, tôt ou tard, tomber aux mains du plus fort. Mais cette institution, toute imparfaite qu'elle fût, n'introduisait pas moins dans la société un principe nouveau de liberté et d'égalité : droits identiques correspondant à des devoirs sacrés.

Au Sud, au contraire, c'est-à-dire dans la partie dont Auxerre forme l'extrême frontière, le mouvement communal eut son foyer partout où subsistaient depuis le temps des Romains d'anciennes villes municipales. Le régime municipal des Romains était une constitution trop compliquée, pour que les villes du Nord, étrangères au mouvement intellectuel du midi, pussent le pratiquer. Ajoutons, en outre, qu'à la tradition romaine était mêlé le principe chrétien ; c'est-à-dire, que le goût du travail, un sentiment d'égalité sociale, dominaient les habitants des villes. Avec de pareils éléments, qui sont ceux

(1) Il faut pourtant excepter le sixième capitulaire de Dagobert (an 630), qui prend les esclaves sous la protection royale. Ces intentions ne semblent avoir été suivies d'aucun résultat.

des sociétés les plus parfaites, parce qu'ils renferment toutes les conditions du devoir, les bourgeois des onzième et douzième siècles allaient tout droit à la république, mais le pouvoir établi, quelque imparfait qu'il fût, était assez fort pour les ramener en arrière. Il fallait pourtant que ce pouvoir fit des concessions. De ces concessions naquirent les chartes. Ce que les *communiens* demandaient, c'était la liberté matérielle, ils l'obtinrent.

La politique royale s'en était servi. Les seigneurs, épuisés par les luttes des croisades, suivirent cet exemple, et la révolution qui commençait à devenir pacifique ne rencontra bientôt plus d'opposition systématique, que de la part du haut clergé, partout où ce corps possédait l'autorité temporelle et la juridiction féodale. Nous en trouverons des exemples dans la lutte de Pierre de Courtenay avec l'évêque Hugues de Noyers. La puissance royale et les seigneurs qui avaient réagi d'abord contre les communes, ouvrirent alors des villes libres où les vagabonds trouvèrent un asile pour se dérober à la puissance ecclésiastique. Ils y acquéraient droit de cité, moyennant un prix très-minime et une taille raisonnable. Ces villes portaient presque toutes le nom de *villes neuves*. Ainsi, Villeneuve-le-Roi, près Sens, refuge de serfs, échappés aux abbayes voisines, fut souvent en lutte avec les abbés qui réclamaient leurs vassaux.

Ces conflits de juridiction, que se disputaient les seigneurs laïques et les prélats, offrent des épisodes d'un haut intérêt dans l'histoire du comte Pierre de Courtenay.

Sans doute, ceux qui furent contemporains de ces événements ne les virent pas se déduire d'une manière aussi logique qu'il nous est permis de les expliquer aujourd'hui. Un demi-siècle, et plus, de révolutions, ont rudement servi pour nous de commentaires aux trois ou quatre grands faits sociaux qui ont précédé. Les uns et les autres, après des luttes sans nombre, se sont formulés, dans nos institutions, quelque incomplètes qu'elles soient encore. Ce que nous avons à faire aujourd'hui, c'est d'exposer comment, dans la commune d'Auxerre, les franchises obtenues au moyen-âge furent accomplies. Il faut surtout rechercher quelle influence en dirigea les concessions, et pour quel motif elles ne donnèrent pas lieu à ces émeutes sanglantes qui, à deux points peu éloignés, Vézelay et Sens, avaient été suivies d'une si énergique répression.

Examinons avant tout, pour bien nous rendre compte des événements qui vont suivre, quels étaient les lieux, les mœurs, ou plutôt les habitudes locales. Cette évocation d'un passé qui nous intéresse, est difficile sans doute. Toutefois, sur cette route, nous trouverons un guide sûr,

narrateur naïf, mais érudit, qui nous ouvre les pages de son histoire, et les livre à nos investigations. L'abbé Lebeuf écrivit à son époque l'histoire, ainsi que tous les savants ses confrères. Essayons d'appliquer à ses pages les règles de la nouvelle méthode historique (1).

## II.

Auxerre (*Autissiodorum, ville sur la hauteur*) était une des cent treize ou cent-quinze cités municipales reconnues dans les Gaules. Ces villes avaient une organisation régulière, et la juridiction s'étendait, suivant certaine circonscription, qui prenait le nom de *Pagus*. *Autissiodorum* était compris dans la quatrième Lyonnaise, et, comme Sens, il était le séjour des proconsuls. La ville, renfermée dans une enceinte que nous appelons encore *la cité*, dominait l'ancienne ville Gauloise, presque entièrement ruinée, après l'introduction du christianisme dans les Gaules, et au moment des guerres civiles de la Bagaudie. Les ruines de *Vellaunodunum*, ville qui avait été assez importante pour arrêter pendant trois jours le choc de l'armée de César, servirent à la construction des murs de l'enceinte qui formait, au quatrième siècle, la nouvelle ville. Sa position militaire était convenable. À l'Est, la rivière protégeait l'enceinte. Au Nord et au Sud, la cité était environnée d'étangs ou de marécages, qui remplissaient les terrains jetés dans l'emplacement actuellement occupé par les rues des Grands-Jardins et Croix-de-Pierre, de l'autre côté on retrouvait ces marécages vers la cour des Véens (2) et sur une certaine étendue du sol. Sous les murs, dans cette partie, comme dans toutes les cités qui avaient des institutions romaines, étaient établies les tueries ou boucheries; et c'est encore là que nous les retrouvons aujourd'hui. C'est vers la rue Sous-Murs que se tenait le marché de la marée.

Telle était la circonscription de la cité Auxerroise, à l'époque où Saint-Pélerin vint fonder le premier établissement religieux, sur le

(1) Nous ne devons pas oublier de mentionner l'ouvrage de M. le président Chardon, qui, se servant de l'histoire de l'abbé Lebeuf, et l'élaguant de toutes ses naïvetés, en a rectifié les erreurs, et expliqué les passages obscurs ou ambigus avec toute la sagacité de l'historien, unie à l'érudition du jurisconsulte.

(2) Cet emplacement est connu aujourd'hui sous le nom de Cour-des-Vents, par corruption. Cette désignation vient de ce qu'il était occupé par la demeure des *vicomtes* ou *véens*, au 12<sup>e</sup> siècle. Cette demeure fortifiée était appuyée aux murs du château des comtes. Devant, s'étendait un vaste enclos de vignes qui était des dépendances de l'abbaye de St.-Pierre.

bord de la rivière, entre l'ancienne ville et la nouvelle. Pendant les invasions des barbares, la position d'Auxerre la fit respecter. Son organisation dut être une organisation toute militaire, puisque la cité résista aux attaques dirigées contre elle. Atila seul parvint à s'en rendre maître, et la dévasta, ainsi qu'il fit de toutes les villes des Gaules.

Jusqu'à l'époque de la conquête Franque, elle ne put se relever; c'est lorsque Clovis s'en empara, et confia l'administration à des comtes temporaires, qu'elle reprit probablement son ancienne splendeur. Ce qui l'atteste, sans qu'on puisse élever aucun doute, c'est le Concile général qui fut tenu en 589. Sous les Mérovingiens, les Carlovingiens et les Capétiens, qui lui donnèrent des comtes dont la fonction devint bientôt héréditaire, il semble probable que la classe officielle d'alors s'efforça de conserver tous les droits qu'elle tenait de l'organisation romaine, relativement à la juridiction civile et criminelle. Ces preuves, nous les trouverons plus tard, lorsqu'il sera question de l'affranchissement de la commune.

Cependant malgré tous les efforts de la race curiale, c'est-à-dire des familles des anciens administrateurs romains, une transformation s'opéra qui changea les rapports des juridictions. A l'entour de la cité Romaine, dans l'intervalle de quelques siècles, s'étaient développés, sous l'influence des idées du temps, des établissements religieux, dont l'existence apporta et de nouveaux droits et de nouveaux devoirs. Les serfs, les paysans maltraités par les guerres civiles, cherchèrent un asile et des consolations près des abbayes qui se formaient. Après Charlemagne, la grande œuvre de la féodalité commençait, et ces hommes d'armes, que la guerre avait rendus possesseurs d'immenses terrains, concédaient de vastes étendues à des moines chargés de préparer le salut de leurs âmes. Les mêmes règles qui attachaient l'homme à un seigneur, comte ou baron, l'attachèrent aux abbayes. Il y eut pour elles des serfs comme il y en avait pour les châteaux. Ainsi s'établirent successivement l'abbaye de St.-Pierre-en-Vallée (1),

(1) Ce qui concerne les premiers temps de l'abbaye de St.-Pierre est fort obscur. Ces inexactitudes ont donné naissance à des hypothèses. Dans l'Annuaire de 1842, M. Leclerc de Fourolles les a toutes exposées et en a combattu plusieurs. Cette Notice appelle l'attention du lecteur par les recherches consciencieuses qu'a faites son auteur et la lucidité de leur exposition. Au 10<sup>e</sup> siècle, l'abbaye de St. Pierre avait une immense étendue, et, plus que tout autre établissement religieux du territoire Auxerrois, elle s'efforça de céder des terrains à charge de bâtir et à titre de rentes. Beaucoup de ces rentes n'étaient pas éteintes à la fin du siècle dernier.



dont les terrains restèrent longtemps incultés; celle de St.-Eusèbe (1), dont le sol, qui s'étendait jusqu'à la cité, se couvrit de vignes; l'herpice de St.-Vigile (2), dont les pieux habitants durent s'efforcer de dessécher l'étang, que l'on appelait alors le *Bout-du-Monde*. A côté, se trouva plus tard l'abbaye de Notre-Dame-la-d'Hors, qui rejoignait les vastes dépendances de l'abbaye de St.-Germain (3), et étendait ses droits sur l'autre rive de l'Yonne, dans les lieux appelés l'abbaye de St.-Marien (4). Chacun de ces centres religieux avait son organisation particulière, et je dirai même son peuple, à l'exception de Notre-Dame-la-d'Hors et de St.-Eusèbe, toutefois, qui n'avaient pas de juridiction et relevaient du comte. En dehors de cette ligne, se développait une autre zone, occupée par les abbayes de St.-Julien et St.-Amatre; mais ces dernières doivent moins nous occuper que les autres, puisqu'elles ne furent pas comprises dans l'enceinte.

Ainsi donc, voilà déjà deux juridictions bien établies, celles de St.-Pierre et de St.-Germain. Dans la cité on en comptait trois autres qui s'appelaient le comte, l'évêque et le chapitre de St.-Etienne; dont le cloître s'étendait jusqu'à la rivière. Ces deux dernières s'étaient établies comme celles des abbayes, par suite des donations qui avaient été faites, et plus encore par la tendance qu'avait manifestée, vers

(1) L'abbaye de St.-Eusèbe fut fondée vers l'an 640, par saint Pallade, sous le règne de Dagobert. Elle est donc la plus ancienne, ou du moins celle sur laquelle nous possédons les documents les plus anciens, car il paraît difficile d'admettre qu'un établissement religieux n'existât pas sur les terrains occupés plus tard par le monastère de St.-Pierre. C'est là que St.-Pélerin avait prêché le christianisme.

(2) Cet hôpital est connu dans l'histoire d'Auxerre sous le nom de Saint-Souvain ou Saint-Sylvain.

(3) Les terrains de l'abbaye de St.-Germain (494) s'étendaient depuis les bords de l'Yonne jusque près la rue St.-Siméon. Toute l'enceinte était fortifiée comme dans une place de guerre, ainsi que le prouve le siège qu'elle a soutenu, en 1093, contre le roi de France Robert. Peu à peu l'enceinte fortifiée fut réduite, et le monastère concéda ses terrains à titre de rentes, ainsi que l'avait pratiqué l'abbaye de St.-Pierre. Du reste, nous le répétons, les trois quarts des terrains, à Auxerre, étaient grevés de rentes envers les abbayes.

(4) Nous avons sous les yeux une petite feuille de parchemin qui a dû échapper à bien des hasards pour parvenir jusqu'à nous. Sur cette feuille est inscrit le *notum facio* par lequel le comte Pierre (1203) enjoint aux lavandières de transporter leur lavoir ailleurs que sous les murs du monastère de Saint-Marien. Il paraît, par les termes qu'emploie le comte, que les lavandières du XIII<sup>e</sup> siècle n'étaient pas plus retenues dans leur langage populaire, que ne le sont les lavuses de notre époque. Le comte disait que les coutumes des femmes, à cet égard, étaient contraires à la religion et à l'honnêteté.

l'an 1000, la classe féodale, à faire parvenir les cadets de familles aux hautes dignités du clergé séculier. Il arriva bientôt, par l'esprit de domination et d'orgueil qu'ils apportèrent, que dans la cité l'évêque devint plus puissant que le comte, qui se reconnut son baron, pour tout ce qu'il possédait dans l'Auxerrois. Le comte ne releva même du roi que pour une très-faible partie de sa seigneurie ou de sa cense (1).

La cité était sans contredit très-peuplée, et une nombreuse population vint se grouper à l'entour. Les abbayes facilitèrent la fixation au sol; le moyen était fort simple. Elles cédaient des terrains à titre de rentes; beaucoup de baux, qui nous ont été conservés, principalement de l'abbaye de St.-Pierre, portaient obligation de bâtir. Les trois quarts des terrains concédés étaient ainsi grevés de cette redevance, qui faisait la prospérité des couvents, et aidait en même temps au soulagement des populations qu'ils protégeaient. La cense de chaque seigneur laïque ou abbé était limitée, mais les serfs pouvaient indifféremment résider dans quelque quartier que ce fût de la ville. Quelques-uns même appartenaient au vicomte (l'homme du comte) dont nous aurons plus tard à indiquer les fonctions, ou même à des chevaliers sans seigneurie. Mais lorsqu'un homme libre ou un bourgeois voulait s'établir et se marier à Auxerre, il devait, le jour même de ses noces, déclarer à quelle cense il désirait appartenir. La seigneurie du comte s'étendait sur la cité presque entière. Celle de l'évêque était plus difficile à établir, parce qu'elle frappait plutôt les personnes que le sol. Delà devaient naître de fréquentes contestations qui se vidaient devant l'official, c'est-à-dire un juge ecclésiastique délégué par un prélat, et le plus souvent par le pape.

Telle était l'organisation extérieure et intérieure d'Auxerre. Il avait insensiblement subi les influences féodales, mais il ne nous en paraît pas moins certain que la tradition des institutions romaines était conservée. Ajoutons que Guillaume IV, vers l'an 1165, avait préparé les voies à une organisation meilleure, en réunissant dans une seule enceinte les bourgs ou paroisses qui s'étaient successivement développés, et dont l'importance à cette époque était devenue

(1) Ainsi, les comtes furent les vassaux du roi pour tout ce qu'ils possédaient dans l'enceinte de la ville. Par une de ces bizarreries qui sont si fréquentes dans les usages de la féodalité, le bourg de St.-Gervais dépendait du duché de Bourgogne. Ainsi qu'on peut le remarquer dans l'histoire, ce bourg, qui était fort riche, avait une organisation à part; c'était comme une petite commune qui avait sa coutume. Le chef s'appelait *mator* (maire), (charte de 1170, abbaye de St.-Marien, titres généraux). Le bourg de St.-Gervais rentra à la France lors de la réunion du duché de Bourgogne.

considérable, par suite du commerce de vins que faisaient les habitants (1). Les débouchés étaient faciles par la navigation de l'Yonne et de la Seine. Les richesses, que les habitants acquéraient chaque jour, devaient leur fournir les moyens d'acheter tôt ou tard leurs concessions de franchises. Dans la cité proprement dite, les artisans n'étaient pas moins heureux dans leurs industries, principalement les drapiers et les pelletiers qui formaient la plus forte partie de la population.

### III.

En 1057, la famille des comtes de Nevers, dépossédée, par la guerre, du comté d'Auxerre, rentra dans la cité. Guillaume I, petit-fils de Robert, roi de France, qui avait donné sa fille Alix en mariage au comte Rainaud, père de Guillaume, joignait au comté d'Auxerre ceux de Nevers et de Tonnerre. En lui semblent se résumer toutes les qualités de ses successeurs. Aussi, nous avons cru, avant de parler de Pierre de Courtenay, devoir indiquer les actes principaux de ses prédécesseurs, parce qu'il est ressorti pour nous de l'étude de leur histoire un fait sur lequel nous devons insister.

Il y eut, sans contredit, dans la politique et l'administration des comtes d'Auxerre, une tradition suivie, une constance et une prévision administrative qui durent être le résultat d'une éducation confiée d'abord à la famille, et en même temps à des clercs sortis des monastères. La fidélité politique et religieuse ne fut pas dou-

(1) Les vins, la draperie et la pelletterie faisaient le principal commerce d'Auxerre, comme le prouvent les droits qu'on était obligé de payer. Ainsi, les draperies qui occupaient plus de vingt métiers payaient douze deniers par métier. Chaque marchandise était imposée de telle sorte que, souvent, outre le droit du comte, il y en avait encore d'autres à acquitter pour les monastères de Saint-Eusèbe et de Saint-Germain. Le comte et le vicomte avaient particulièrement ceux de la corde (*mesurage*), de poulénage (*droits de douane*) et du minage (*mesure de blé payable au seigneur*). Les droits de plantage (*plantation*) et de rouage (*dégâts sur les routes*) étaient communs à l'évêque et au comte. Les religieux, les militaires et les clercs étaient exempts de ces droits, sauf une mesure de vin. Le comte et l'évêque se partageaient également le produit du marché des bestiaux. Malgré toutes les charges qui frappaient l'industrie et le commerce, leur développement n'en était pas moins considérable. De la répartition générale des impôts et redevances entre le chapitre, les monastères, l'évêque, le comte et la vicomté, résultaient souvent des conflits et de violents débats, et les habitants en profitèrent pour conquérir leur émancipation chaque fois qu'un acte réglait les censives.

teuse, un instant, chez les comtes d'Auxerre. A l'époque où la royauté commença à remplir une mission toute nouvelle, c'est-à-dire à réunir les forces vives de la France communale, contre la tyrannie des barons féodaux, les comtes d'Auxerre furent toujours et partout sous la bannière du roi de France. Au moment où les grands seigneurs ecclésiastiques voulurent abuser de la bonne foi des peuples, pour s'arroger une puissance suzeraine, les comtes d'Auxerre soutinrent les prétentions des serfs qui voulaient se dérober au joug. Cet appui prêté aux ennemis des grandes puissances ecclésiastiques n'excluait pas, chez les comtes, toutes les habitudes régulières d'une austère piété. Autant nous les voyons hardis à défendre leurs droits ou ceux des serfs opprimés qui leur font appel contre les évêques et les abbés, dont le pouvoir seigneurial tendait à dépasser les droits acquis, autant nous les voyons prodiguer les donations et les concessions aux abbayes et aux monastères, refuge assuré, dans ces temps qui nous paraissent si étranges, à tous ceux qui voulaient conserver la liberté de la pensée, et la transmettre à d'autres, en se livrant en même temps à une vie d'enseignements, soit par la parole, soit aussi par l'agriculture, ou par l'exposition d'idées nouvelles, en législation, en jurisprudence, en politique, qui préparaient lentement, à l'abri des cloîtres, l'avenir unitaire de la France. Ainsi, Guillaume I donna à ses descendants des exemples auxquels ils restèrent fidèles.

Pendant une partie de sa vie, dévouée presque entièrement à la défense des comtés de Nevers et de Tonnerre, qu'il eut à protéger contre les entreprises du duché de Bourgogne, il abandonna à son troisième fils, Robert, qui était évêque d'Auxerre, le titre et les droits de comte. Dans cette double fonction, Robert (1), qui avait sans doute conservé cet enseignement de la famille, dont nous parlions plus haut, ne fit pas prévaloir les droits de l'évêque sur ceux du comte. Son administration fut régulière. Mais il mourut avant son père, et Guillaume I, rentré dans ses droits de comte, en investit son deuxième fils, Guillaume II.

A l'égard de ce nouveau seigneur, la chronique du temps, si favorable à son père, ne le fut pas moins. Seulement sa piété fut plus ardente, et son intelligence politique plus complète que celle de son père. Guillaume II avait autour de lui une cour magnifique ; il était des conseils du roi, et en fut certainement un des plus estimés et

(1) Robert nourrissait 300 pauvres par jour.

de ses meilleurs conseillers, puisque l'abbé Suger, l'habile ministre de Louis VII, lui a délivré le titre de *Egregius comes* (1).

A l'époque où la France, si sympathique à toutes les douleurs des peuples, fut entraînée, par les paroles ardentes de Pierre l'Hermitte, dans le tourbillon des croisades, Guillaume II réunit autour de lui, par l'influence de son renom et de sa puissance, 15,000 hommes qui le suivirent à la conquête de la Terre-Sainte. A son retour, il s'abandonna plus qu'auparavant à l'austérité de ses dévotions, et lorsque l'âge affaiblit ses forces, il se réfugia comme religieux à la Grande-Chartreuse.

Son fils, Guillaume III, quitta la Terre-Sainte pour lui succéder. Sous ce comte, qui n'eut pas moins de piété et de grandeur d'âme que son père, commencent, entre l'évêque et le comte, des luttes que nous verrons se continuer sous Pierre de Courtenay. C'est lui qui entreprend de soutenir les révoltes contre l'abbaye de Vézelay. Les papes, Eugène III, Anastase IV et Adrien IV, le roi Louis VII, Eudes, duc de Bourgogne et d'autres seigneurs voulurent intervenir, mais le comte résista à leurs conseils. Dans l'élection de l'évêque, Guillaume refuse de reconnaître, pour successeur de Hugues de Mâcon, Etienne de Toucy, disciple de saint Bernard. Il semble qu'il devait craindre les suites de l'esprit de domination que portait avec lui l'abbé de Clairvaux et inspirait à ceux qui suivaient sa parole. Saint Bernard usa de toute sa sauvage éloquence contre le comte pour faire nommer évêque Alain, abbé de la Rivour, (diocèse de Troyes). L'accusation de saint Bernard est formelle contre le comte. Il ne garde aucun ménagement dans ses reproches, et cependant, nous ne pouvons croire que Guillaume ait ainsi démerité, au point, ainsi que le fait l'abbé de Clairvaux, d'être jugé capable d'accepter pour évêque un *mahométan* ou un *juif*, puisqu'il fit diverses donations à des établissements religieux, et plus particulièrement au monastère de Saint-Germain. Sa vie fut agitée d'une tout autre manière que celle de son père. Il eut à com-

(1) Lorsque la croisade fut décidée à Vézelay, le troisième jour de l'assemblée, les seigneurs et les prélats s'occupèrent de la défense du royaume et de la gestion des affaires pendant l'absence du roi. « Le roi, dit Eudes de Deuil, réfrénant sa puissance par la crainte de Dieu, suivant sa coutume, accorda aux prélats et aux grands le libre choix de ceux qui devaient régir le royaume; ils se retirèrent donc pour en délibérer et rentrèrent au bout de quelque temps après avoir décidé ce qu'il y avait de mieux à faire. Saint Bernard qui marchait à leur tête, dit alors en désignant l'abbé Suger et le comte de Nevers : — Voilà les deux glaives choisis par nous. C'est assez!... — Bien que ce choix plut à tous, Guillaume se refusa à cette fonction, pour se retirer parmi les chartreux; tout le fardeau retomba sur Suger, dont le nom est resté dans la mémoire des peuples.

battre contre des seigneurs, ses vassaux. Le baron de Donzy, Narjot de Toucy, Gibaud de Saint-Verain et Guillaume de Dampierre, vou lurent se soustraire à une vassalité qui commençait à les tourmenter d'autant plus que Guillaume III, en dehors de ses luttes avec l'évêque, n'en restait pas moins fidèle à la Couronne, et que ces petits seigneurs pouvaient prévoir le moment où ils disparaîtraient dans le travail de réunion à ses domaines que préparait la royauté, soutenue alors par des ministres intelligents (1), tous sortis des classes populaires.

Guillaume IV eut à continuer les mêmes luttes et les mêmes guerres. Ses vassaux révoltés avaient trouvé des secours chez les comtes de Joigny et de Sancerre. Mais ils furent vaincus, et malgré les intrigues de l'évêque Alain, qui s'efforçait de présenter de nouvelles difficultés au jeune comte, les guerres se terminèrent dans l'étendue du comté. Alain, dans une lettre digne d'un disciple de saint Bernard, se plaignait à Louis VII des violences de Guillaume et de ses entreprises contre les biens ecclésiastiques. Le pape Alexandre III était alors à Sens. Guillaume consentit à ce que les différends fussent portés devant lui, à condition que l'affaire serait jugée selon la coutume de Sens et non selon celle de Rome. Il était en cela d'accord avec la politique royale, qui ne voulait pas, en ce qui concerne le temporel, reconnaître la juridiction papale. Le comte, avec l'agrément du roi, prit pour arbitres trois moines de Cîteaux, et la sentence arbitrale fut rendue par eux à Auxerre, en 1164.

De ce côté l'orage était calmé, mais il devait renaître plus tard. C'est à cette époque que les habitants de Vézelay(2), qui avaient aidé le comte dans ses guerres, lui demandèrent de les soutenir dans leur soulèvement contre les moines de l'abbaye et l'établissement d'une commune. Cette lutte nouvelle, qui forme un des plus importants épisodes de l'histoire des communes, ne peut nous occuper ici. Nous ne devons y constater qu'un seul fait, c'est que Guillaume se montra, jusqu'au dernier moment, l'allié fidèle, l'ami sincère des révoltés, et

(1) Ces ministres étaient Suger, abbé de St.-Denis, et Gosselin, évêque de Soissons.

(2) On se sent saisi d'un profond respect en lisant les tentatives que firent les habitants de Vézelay, lorsqu'il s'agit pour eux de conquérir leur liberté. On s'impressionne vivement à la lecture du récit qu'en a fait M. Aug. Thierry dans les *Lettres sur l'histoire de France* p. 428-475 d'après l'*Hist. du monastère de Vézelay*, dans les *hist. des Gauls*, tome XII, p. 320 etc. Aujourd'hui où chacune de nos communes est emportée dans le mouvement de nos révolutions nationales, nous hésitons à croire que dans quelques-unes d'entre-elles, dont l'importance locale même est anéantie, les luttes politiques fussent aussi violentes, aussi obstinées, que s'il se fût agi des destinées de toute la nation.

pour la première fois la famille des comtes de Nevers se trouva en opposition avec la royauté. Louis VII, soit qu'il ne se sentit pas assez fort pour en courager en cette circonstance la lutte de la commune contre une abbaye, que protégeaient les papes, soit qu'il craignit l'esprit trop républicain des révoltés, n'hésita pas à conduire une armée contre eux. Le pape Alexandre III lança l'excommunication qui frappa tout à la fois les habitants de Vézelay, le comte d'Auxerre et la comtesse Ida, sa mère. Les uns et les autres auraient résisté aux armées spirituelles, mais il fallut se soumettre aux forces de la puissance royale, et ce fut Louis VII qui brisa les espérances des révoltés. Ils avaient eu le malheur d'essayer, avant le temps, leur affranchissement. Combien de fois, les peuples entraînés par des illusions, ou par des désirs, ne se trompent-ils pas dans leurs tentatives avant d'arriver à la liberté !

L'appui, prêté par le comte à la commune de Vézelay, n'indisposa en aucune manière l'esprit de Louis VII contre lui. Le comte sut conserver la confiance qu'on avait accordée à ses prédécesseurs et s'en montra digne. Ainsi Louis-le-Jeune l'envoya vers l'empereur Frédéric I<sup>er</sup> en otage, avec Eudes, duc de Bourgogne, et le comte de Flandres, pendant qu'on réglerait la contestation qui s'était élevée entre la France et l'Allemagne au sujet de l'investiture d'Alexandre I<sup>er</sup>. Guillaume ne représentait pas sans doute un des grands feudataires de la Couronne, mais, par sa position, on doit supposer qu'il était le dépositaire de la politique royale dans cette affaire. Pour ce service et pour d'autres, le roi lui donna une partie du comté de Châlons, dont l'autre fut remise à Hugues, duc de Bourgogne.

Pendant le repos qu'il fut permis au comte de prendre, il consacra son administration par un de ces actes qui prouvent son intelligence et ses prévisions politiques. Ce fut lui qui réunit dans une seule enceinte les cinq ou six bourgs qui entouraient la cité. Nous verrons, à l'époque de Pierre de Courtenay, quelle fut l'importance de cette nouvelle mesure, et nous ferons mieux comprendre quelle influence elle devait exercer sur des esprits qui avaient subi jusqu'alors trop directement la juridiction ou les bienfaits des établissements religieux autour desquels s'étaient groupées les habitations. En même temps, pour donner plus de vigueur à cette mesure, le comte appela le commerce au centre de la nouvelle enceinte. Il transféra dans le marché qui se tenait hors de la cité (1), mais proche Saint-Eusèbe, toutes les foires

(1) Le marché d'Auxerre appartenait à l'évêque et au comte. Les règles, en ce qui concerne les droits de vente, étaient assez arbitraires, et aban-

qui se tenaient de temps immémorial à un lieu dit le Tannet, que les chroniqueurs indiquent être situé près la fontaine Saint-Amatre.

Si le comte n'éprouva aucune résistance, c'est que cette mesure intéressait à un haut point la prospérité et le commerce des habitants. L'évêque ne fit pas d'opposition. Il ne supposait pas que la réunion de tous ces intérêts dût amener l'unité dans la juridiction et l'administration. Peut-être aussi espérait-il que cette unité tournerait à l'avantage des droits de l'évêché. A l'égard des abbayes, les nombreuses donations et les témoignages de dévotion du comte lui avaient acquis une considération et une prépondérance dont il usa pour parvenir à son but. L'enceinte commencée en 1166 était terminée en 1167. A cette époque, Guillaume partit pour la Palestine. Il était suivi d'une nombreuse et brillante armée. A peine arrivé, il fut atteint de la peste et mourut.

Il y eut alors interruption dans l'administration régulière du comté. Guillaume mourait sans laisser d'enfant. Auprès de lui était son frère Gui, qui lui rendit les derniers devoirs. C'était à Gui que revenait le comté. Deux ans après, nous le voyons, comme premier acte significatif, assister le roi Louis-le-jeune dans une guerre contre le baron de Donzy, et raser de fond en comble le château dont il s'était emparé. Ainsi, comme ses prédécesseurs, bien que la ligne directe fut éteinte, Gui se montra toute sa vie dévoué aux intérêts de la royauté contre les entreprises des barons (1170). En 1171, de premières difficultés survinrent entre l'évêque et le comte. Mais comme il s'agissait d'un impôt qui frapperait les pressoirs, et que cet impôt pouvait être supporté également par les serfs de l'évêque, et par les hommes des abbayes ou du comte, Gui éprouva une résistance que sut combiner l'évêque et contre laquelle le comte ne s'obstina pas.

La tentative la plus sérieuse qu'il fit contre la seigneurie de l'évêque fut le projet de l'établissement d'une commune. Il comptait sur l'assentiment du roi, mais il se trompa. L'évêque Guillaume de Toucy

donnaient beaucoup au bon plaisir et à la rapacité des collecteurs de deniers. Entre autres choses, nous dirons que les bourgeois qui vendaient dans un étal fixe payaient à l'évêque et au comte une obole par chaque quinzaine. Le samedi, avant la Saint-Eusèbe, et le samedi suivant, ils payaient encore une obole à chacun d'eux. Les marchands étrangers payaient un denier, l'un des deux samedis à leur bon plaisir. Par suite de concessions, l'abbaye de Saint-Eusèbe avait un tiers de la recette sur lequel l'évêque prenait encore la moitié. Le samedi avant la fête de Saint-Germain, ou le samedi suivant, l'abbé de Saint-Germain prenait le tiers de la recette générale. Il y avait encore mille autres détails dont l'énumération serait curieuse, surtout en expliquant les causes de chaque recette.



entreprit d'aller plaider devant la cour du roi. Louis VII lui reprocha *de vouloir enlever la ville d'Auxerre à lui et à ses héritiers, car il regardait comme lui appartenant toutes les villes où il existait des communes.* Inspection fut faite alors des chartes et privilèges des évêques, mais le roi, ainsi que les gens de sa cour, gagnés par *une forte somme d'argent*, rendirent une ordonnance qui portait qu'il ne serait loisible au comté ni à qui que ce fût, d'établir une commune sans l'aveu et la permission de l'évêque. La politique du roi avait donc été soumise à ses besoins dans la circonstance. Mais deux faits bien évidents en ressortent : le premier, c'est la prétention de la royauté sur les villes libres; le second, c'est la possibilité pour les bourgeois d'Auxerre d'arriver un jour à l'affranchissement.

Gui employa alors son activité contre l'abbaye de Vézelay, en même temps que contre le chapitre de la cathédrale et l'évêque d'Auxerre. Les terres des seigneurs ecclésiastiques furent dévastées. Il fut frappé d'excommunication et la terre du comté fut mise en interdit. Les foudres du clergé ne suspendirent pas les excès de ses gens. Il fallut que le roi intervînt, et alors le comte calma sa colère ou retint ses vengeances. Gui ne fut pas moins que ses prédécesseurs libéral envers les monastères, et, à ses derniers moments, il recommanda à sa femme Mathilde de nombreuses aumônes pour le repos de son âme : il mourut en 1176, à l'âge de 26 ans.

Mathilde, sa veuve, était nièce du duc de Bourgogne. Elle avait eu de Gui, son deuxième mari, deux enfants, Guillaume et Agnès, que leur père avait placés sous la tutelle du roi de France. Néanmoins, pendant les dernières années de Louis VII, Mathilde conserva l'administration des trois comtés, de Nevers, de Tonnerre et d'Auxerre. Veuve de Gui, elle épousa dans l'année même Pierre de Flandres. Pierre étant mort, elle se remaria à Robert de Dreux, neveu de Louis-le-Jeune. Mais comme ils étaient parents, la séparation fut prononcée. C'est alors que mourut son fils Guillaume, unique rejeton mâle de Gui. En lui s'éteignit la ligne masculine des comtes d'Auxerre. Cet événement apporta un changement dans l'administration des trois comtés.

#### IV.

Louis VII venait de mourir. Philippe-Auguste, en arrivant à la royauté, hérita de la politique des ministres de son père (1). Dès les

(1) Le samedi de l'Octave de l'Assomption, dit le chroniqueur du Mont : la reine Alix donna le jour à un fils. Un messenger apporta cette nouvelle au

premiers moments, il n'hésita pas à la poursuivre avec toute l'ardeur d'un homme qui en comprenait les résultats. Il vit que la France s'offrait à lui. Les communes s'établissaient ; il résolut de les réunir dans un faisceau qui formât bientôt une nationalité. Il fallait pouvoir résister aux entreprises menaçantes de l'Angleterre et de l'Allemagne. Philippe avait toutes les forces nécessaires sous sa main ; il s'entoura d'hommes capables de l'aider dans cette entreprise.

Pierre de Courtenay était petit-fils de Louis-le-Gros, et par conséquent proche parent du roi. Il avait hérité par sa mère, Elisabeth, qui avait épousé Pierre de France, des seigneuries de Courtenay, Montargis et de plusieurs autres (1). Pierre était un de ces seigneurs qui pouvaient le mieux favoriser les intentions du roi. En 1181, Philippe vint à Auxerre, se mit en possession du comté et de celui

couvent de St.-Germain-des-Prés, au moment où les moines entonnaient le cantique du prophète : *Béni soit le Seigneur, le Dieu d'Israël, parce qu'il nous a visités et a racheté son peuple.* L'enfant qui venait de naître était Philippe-Auguste. Sa naissance fut fatale aux Plantagenêts et éloigna du trône de France la maison royale d'Angleterre.

(1) Deux familles ont porté le nom de Courtenay. La seconde est une branche de la famille Capétienne. Elle eut pour auteur Pierre, fils de Louis-le-Gros qui, par son mariage avec *Elisabeth*, dame et héritière de Courtenay, devint en 1180 propriétaire de cette seigneurie. Pierre mourut en 1183. Parmi ses enfants, on remarque Pierre II, qui est le nôtre ; Robert, qui devint la tige des seigneurs de Champignelles, et Guillaume, qui fut celle des seigneurs de Tanlai.

Pierre eut d'Yolande dix enfants ; entr'autres : 1° Philippe, surnommé *à la lèvre*, qui, devenu marquis de Namur, suivit en 1214 le parti de Ferrand, comte de Flandres, et combattit à Bouvines contre son père et contre la France. Après la mort de son père, il refusa la couronne impériale de Constantinople, 2° Henri succède à son frère dans le marquisat de Namur, 3° et 4° Robert et Baudouin II furent empereurs de Constantinople jusqu'en 1261. En 1300, Charles de Valois, par son mariage avec Catherine de Courtenay, posséda les droits de la famille à l'empire.

La branche des Courtenay de Champignelles s'éteignit en 1472.

Outre la branche de Tanlai, la famille de Courtenay a encore formé les branches de *Bléneau*, de la *Ferté-Loupière*, de *Chevillon*, de *Bontin*, etc.

Dans une notice sur le château de Bontin (Annuaire de 1842), M. Leclerc a donné de longs et intéressants détails sur cette famille, et a établi la généalogie de cette branche de la race de Courtenay.

Lors de l'avènement d'Henri IV au trône, *Jean de Courtenay*, seigneur de Chevillon, fit des démarches pour faire reconnaître les membres encore vivants de la famille des Courtenay comme princes du sang, et constater leurs droits à la couronne de France, en cas de vacance. Ces démarches furent aussi inutiles sous Louis XIII. Jean demanda alors à se retirer en Angleterre. Jacques I<sup>er</sup> écrivit en sa faveur à Louis XIII, et dans le traité de Loudun, Henri de Bourbon-Conti fit insérer quelques articles en faveur des prétentions des Courtenay. Celles-là comme tant d'autres disparurent dans la tempête révolutionnaire.

de Nevers, et ne laissa à Mathilde que le comté de Tonnerre et la seigneurie de Mailly. Jusqu'en 1184, les comtés de Nevers et d'Auxerre, que Philippe avait reconnus appartenir à Agnès, fille de Gui, furent administrés par des officiers royaux, et il se déclara le tuteur de la jeune comtesse. Il se garda de la laisser avec sa mère, et l'emmena avec lui à la cour de France. Ce fut sous ses yeux qu'elle fut élevée. Pendant trois ans, elle ne cessa d'être entourée de tous les soins qui assuraient à Philippe une éternelle reconnaissance. En 1184, aussitôt qu'Agnès fut en âge d'être mariée, le roi la donna à Pierre de Courtenay, son cousin germain. L'un et l'autre des deux époux devaient servir sa politique. Philippe-Auguste ne mit qu'une condition au mariage et Pierre s'empressa d'y consentir : la seigneurie de Montargis entra dans le [domaine de la Couronne.

Nous avons cru nécessaire d'entrer dans les détails précédents, et d'étudier les actes principaux des premiers comtes d'Auxerre, pour qu'on comprît bien quelle dû être la politique de Pierre de Courtenay. Plus que ses prédécesseurs, il s'efforcera de soumettre l'administration du comté aux intentions de la royauté. En toute circonstance, elle trouvera son appui. Dans la croisade en Terre-Sainte, ou contre les Albigeois, dans les champs de Bouvines, quand Philippe brisera de sa masse d'armes l'alliance des Flandres, de l'Allemagne et de l'Angleterre, nous le trouverons aux côtés du roi. Alors la royauté a une mission sociale à remplir. Elle trouve des hommes qui s'y dévouent, comme des martyrs, parce qu'une idée sociale a toujours des martyrs. Tel sera le rôle de Pierre à l'extérieur du comté ; à l'intérieur, il continuera la tradition des comtes qui l'ont précédé, parce qu'il trouvera sur son chemin les mêmes difficultés. Il continuera leur œuvre, qui sera terminée par sa fille Mathilde. A peine 40 années seront écoulées, que la commune d'Auxerre sera établie ! Assistons donc à ces luttes.

Le mariage de Pierre et d'Agnès avait été conclu dans le courant de 1184. C'est donc alors que le comté d'Auxerre cessa d'être administré par les officiers royaux, et put prétendre davantage à une organisation régulière. L'évêque Guillaume de Toucy, qui s'était recommandé par son austère piété et sa haute raison, était mort en 1181. La considération générale dont il était entouré avait plus fait pour le bien de l'église d'Auxerre que toutes les prétentions de droits qu'il aurait pu soulever. Sa mort fut suivie de regrets universels dans toute l'étendue du diocèse d'Auxerre, où il avait fondé de nouveaux établissements religieux et entretenu les autres de ses nombreuses donations. Guillaume, à son lit de mort, avait recommandé la paix et l'union aux

chanoines d'Auxerre, dans l'élection de son successeur. Il prévoyait sans doute toutes les difficultés qui pouvaient survenir d'un mauvais choix. Cette élection excita en effet de grands troubles, au dire de Robert de Saint-Marien, chroniqueur du temps ; et au milieu des divisions, ce fut Garmond, tout récemment élu abbé de Pontigny, que la majorité des voix appela à l'évêché. Il devait cette pluralité des suffrages à l'influence de son frère Gilles, alors premier ministre du royaume.

Plusieurs dignitaires de l'église d'Auxerre s'opposèrent à cette élection. Les contestations devinrent sérieuses. Enfin, pour hâter la solution d'une affaire qui compromettait les droits de l'évêché, Garmond et ses adversaires se rendirent à Rome. L'affaire traîne en longueur. Pendant ces discussions, la mortalité se déclare à Rome, et Garmond succombe le 15 novembre à la maladie générale. A la même époque, son frère Gilles avait été disgracié par Philippe-Auguste.

Celui des plus infatigables concurrents de Garmond avait été le trésorier du chapitre de Saint-Etienne. Son influence était grande sur le chapitre. Il la devait tout à la fois à sa naissance, à la puissance de sa famille, ainsi qu'à l'étendue de ses connaissances et à l'activité de son esprit. Hugues de Noyers était fils de Miles, seigneur de Noyers, et d'Odeline, dame de la Gesse, fille de Clarembaud, seigneur de Chappes, au diocèse de Troyes. Ce fut lui que le chapitre appela à l'évêché ; et le treizième jour de mars 1185, Hugues fit son entrée solennelle à Auxerre, avec les formalités ordinaires (1), c'est-à-dire porté sur les épaules des quatre barons du diocèse.

Hugues de Noyers était un redoutable adversaire pour le comte d'Auxerre. Il était certain qu'avec la persévérance que Pierre de Courtenay devait apporter dans l'accomplissement d'une politique dont il avait appris les secrets à la cour de France, les deux rivaux ne pouvaient vivre, vis à vis l'un de l'autre, dans une paix parfaite. Loin de là, ils mirent tous deux de l'opiniâtreté dans leur haine mutuelle. Pierre avait pour lui l'orgueil de sa race, la certitude de la protection

(1) L'évêque d'Auxerre était suzerain d'une foule de seigneuries ou châtelainies de son diocèse. Les quatre grands barons étaient : 1° le comte d'Auxerre, qui comptait quatre-vingt-dix-huit feudataires ; 2° le baron de Saint-Verain, de qui relevaient plus de deux cents fiefs ; 3° le baron de Donzy qui avait sous sa dépendance soixante-dix fiefs, 4° enfin le baron de Toucy qui en tenait dans sa mouvance quatre-vingt-dix. La suzeraineté des évêques d'Auxerre ne fut bien établie et reconnue qu'au XIII<sup>e</sup> siècle. L'évêque d'Auxerre jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle était un des plus riches prélats du royaume.

royale, et, plus encore, la conscience de ses devoirs. D'un côté, il devait établir la commune d'Auxerre, de l'autre, il voulait diminuer la seigneurie ecclésiastique, dont les droits étaient énormes dans la ville d'Auxerre, et préjudiciaient à l'unité d'autorité qu'il voulait établir. Tous ses actes furent combinés pendant sa vie entière pour arriver à ces résultats.

Nous avons dit quelle était la glorieuse naissance de l'évêque : ses richesses répondaient à son origine. Au dire de son historien, qui n'a négligé aucun détail, en ce qui le concerne, Hugues avait une belle physionomie où se peignait toute l'ardeur de sa pensée. Son esprit pénétrant avait reçu une brillante culture. Aux ressources naturelles qu'il portait en lui, il avait ajouté toutes celles que peut donner l'étude. Sa parole était facile, persuasive, et souvent pleine d'éloquence. Rien de ce qu'on enseignait alors ne lui était inconnu. Il parlait aussi bien des arts libéraux que des arts mécaniques. Aussi devait-on s'empressez à flatter ses faiblesses, et ces flatteries l'entraînèrent à toutes les fautes qui viennent de l'orgueil. Ainsi il se croyait poète et habile militaire. Les cantiques latins qu'il composait, et dont quelques-uns sont restés dans la liturgie du diocèse, lui fournissaient l'occasion de développer un nouveau talent ; il les mettait en musique. Lorsque ces études littéraires le fatiguaient, il cherchait une distraction dans Végèce où il apprenait l'art de la guerre. Il entretenait, du reste, une cour magnifique, et partout où il allait, un nombreux cortège d'ecclésiastiques et de gentilshommes l'accompagnait. Les dépenses que lui occasionnait cette nombreuse suite, qui se montait à quatre vingt personnes, le mirent dans la nécessité de lever sur ses vassaux des droits plus forts que ceux d'usage : et il indisposa leurs esprits. Le comte sut profiter de ces dispositions, et s'il ne réussit pas toujours dans ses projets, c'est qu'il avait affaire à un ennemi d'autant plus opiniâtre, que Hugues de Noyers était accessible à la haine, et que jamais il ne sut pardonner la moindre résistance ou la plus légère injure à ses volontés.

Pendant les quatre premières années de son administration, toute l'attention de Pierre de Courtenay se porta sur les arrangements qu'il put prendre avec les établissements religieux du comté, pour régler certains droits qui étaient restés en litige et occasionnaient de nombreuses disputes. Il régla toutes ces difficultés, particulièrement avec l'abbaye de Saint-Germain, les religieuses de Crisenon, et le monastère de Pontigny. Il semble qu'alors il s'occupait à déblayer son chemin pour n'avoir plus affaire qu'à l'évêque, dont il prévoyait les résistances.

En 1188 (1), un épouvantable incendie, qui éclata la veille de la Madeleine, dans le quartier du marché, lui fournit l'occasion de venir en aide aux habitants d'Auxerre. La partie la plus peuplée, la plus industrielle et la plus riche de la cité avait été détruite. La désolation était générale. A ce moment, le comte était absent d'Auxerre. Il s'était retiré dans son château de Druyes. Les bourgeois d'Auxerre n'hésitèrent pas d'aller l'y trouver. A peine furent-ils arrivés au lieu de résidence du comte, qu'il leur fit remise de la main-morte, pour le rétablissement de la ville. C'était le premier acte significatif du comte et de la comtesse d'Auxerre. Ils indiquaient leur volonté expresse. Hugues de Noyers était averti.

En même temps, un autre acte prouvait que l'administration se régularisait dans le comté. Pierre de Courtenay obtint du roi des lettres-patentes qui l'autorisaient à lever un impôt de douze deniers sur chaque maison ou ménage, pour subvenir aux frais de la croisade. Cet impôt, dit le texte, ne devait pas tirer à conséquence; il était établi, sous la condition expresse, à la sollicitation des ecclésiastiques et des barons, dont les terres étaient situées dans l'étendue du comté, que le comte ne pourrait ni altérer le taux de la monnaie, ni en diminuer la valeur. Alors, le comte prépara son départ pour la croisade, où il devait accompagner Philippe-Auguste. Il avait été arrêté au concile général qui fut tenu à Paris, 1<sup>o</sup> que les croisés auraient un délai de deux ans pour payer leurs dettes, et que les intérêts des dettes cesseraient de courir du jour où le débiteur aurait pris la croix; 2<sup>o</sup> que tous ceux qui ne se croiseraient pas, *quels qu'ils fussent*, donneraient, cette année là, la dixième partie de tout leur mobilier et de tout leur revenu. De retour dans le comté, Pierre prit ses mesures pour que les intentions du concile fussent exécutées; mais, comme dans toute la France, il éprouva de la difficulté pour lever la dîme *saladine* (2). Les plus grands obstacles furent excités par l'égoïsme et l'avarice du clergé. Il voulait se dérober à l'impôt; en prétendant qu'on attendait à la liberté de l'Eglise, en la contraignant de subvenir

(1) Dans le siècle précédent, comme dans le douzième, les incendies furent très fréquents à Auxerre. Ceux qui furent les plus considérables et ruinèrent la cité éclatèrent en 1023, 1033, 1064, 1068, etc. La flamme dévorait avec facilité toutes ces constructions en bois qui se pressaient surtout dans l'enceinte de la cité, où nous trouvons encore beaucoup de ces vieilles habitations, qui restent debout, comme des protestations vivantes contre les envahissements du bien-être actuel.

(2) Ainsi appelée, parce que l'expédition était principalement dirigée contre le sultan Salah-Iddin.

aux dépenses du salut de la chrétienté. Le départ fut suspendu par des difficultés qui survinrent entre le roi Henri d'Angleterre et Philippe-Auguste. Ce ne fut qu'en 1190, après que Richard Cœur-de-Lion fut devenu roi d'Angleterre, que le départ s'opéra. Le lieu de rendez-vous avait été fixé à Vézelay. Jamais armée plus nombreuse et plus brillante n'était partie pour la Terre-Sainte ; au milieu des pennons, des bannières et des oriflammes, brillaient les armoiries du comte qui étaient d'or à trois tourteaux de gueule. L'écusson était chargé en chef d'une fleur de lys. C'était le blason de la famille des Courtenay. La croisade n'eut pas d'importants succès, toute cette expédition aboutit à d'héroïques faits d'armes particuliers. Bientôt la maladie décima l'armée et Philippe-Auguste quitta le siège de Saint-Jean-d'Acra, pour rentrer en France. Il était accompagné de Pierre de Courtenay, bien que sa suite fût peu nombreuse.

Pierre, en partant, avait laissé à la comtesse Agnès l'administration des deux comtés. Les plus grands soins de la comtesse s'étendirent sur les établissements religieux. Généralement, pendant l'absence des chevaliers croisés, toutes les causes de divisions intérieures étaient ajournées : l'interdit menaçait tous ceux qui auraient contrevenu à ces usages consacrés par l'Église. L'administration, confiée à des femmes ou à des vicomtes, devenait plus facile. Pendant l'absence du comte, il ne se passa rien de grave dans toute l'étendue de ses seigneuries. Parmi les actes d'Agnès il en est un pourtant que nous devons remarquer. C'est la concession qu'elle fit à une des maisons données au chapitre pour l'obit de Gui et de son épouse. Elle en affranchit les locataires du droit de chevauchée qu'ils devaient au comte, et de celui de la garde, qui se faisait la nuit pour la sûreté de la ville, et qu'on appelait *la cerche*. Ce sont encore là deux affranchissements particuliers de droits qui indiquaient la volonté d'arriver à un affranchissement général de la cité. Lorsque Pierre de Courtenay arriva, la comtesse Agnès, atteinte d'une maladie mortelle, venait de mourir (6 février 1192).

Elle avait été inhumée dans la cathédrale d'Auxerre. Pierre mit tous ses devoirs à remplir les volontés dernières d'une femme dont il avait reconnu toute la sagesse, la générosité de cœur, et la haute intelligence. Le respect qu'il porta à sa mémoire est inscrit dans un acte de donation qu'il fit à l'abbaye de Saint-Marien, où il fonda l'anniversaire de sa mort. Le comte dit expressément que sa femme n'ayant point fait de testament, s'était entièrement reposée sur lui de toutes libéralités et aumônes.

Pierre se donna alors entièrement à l'administration intérieure de la







ville d'Auxerre. Guillaume, oncle de la comtesse Agnès, avait réuni dans une seule enceinte les bourgs qui entouraient la cité. La ville ainsi protégée ne sembla pas à Pierre l'être suffisamment du côté de la rivière. Mais, dans cette partie, il pouvait être empêché par le chapitre et par l'abbaye de Saint-Germain, dont les droits s'étendaient jusqu'au lit de l'Yonne. Les démarches qu'il fit près d'eux réussirent, et les lettres patentes qu'il obtint de Philippe-Auguste, pour l'achèvement de l'enceinte, portent expressément que les habitants compris dans le rôle de la bourgeoisie du chapitre de l'évêque et des abbayes sont obligés, à l'égard du comte, pour cette fois seulement, *par grâce spéciale*, sans qu'ils y fussent tenus en autre circonstance. Ainsi aidé, le comte se hâta de fermer la ville.

Le plus beau titre de Pierre est, sans contredit, la soumission qu'il montra aux intentions et à la politique du roi. Ainsi, ce fut pour le secondé dans ses projets, qu'en 1193, il épousa Yolande de Flandre, troisième fille de Baudouin V, comte de Flandres et de Hainaut. Outre que cette alliance ajoutait à l'éclat du comté de Nevers et d'Auxerre, nous verrons plus tard quelle influence elle exerça dans la vie de Pierre de Courtenay.

Dans l'année qui suivit ce second mariage, Pierre toujours persévérant dans ses vues, et secondé par Yolande comme il l'avait été par Agnès, accorda à ses bourgeois d'Auxerre, libres et serfs, une première charte de franchise, qui lui attira toutes les animosités du clergé. Nous allons indiquer les points principaux de cet affranchissement général dont nous retrouverons les dispositions principales, augmentées et étendues, dans la charte nouvelle, que donnera après lui sa fille Mathilde (1). Les hommes libres, *homines franci*, sont confirmés

(1) La charte du comte Pierre de 1194 est aux archives de la ville. Elle est scellée de cire verte, en lacs de soie verte. Le sceau est absent. Pour le faire connaître à nos lecteurs, M. V. Petit a dû prendre le dessin d'un de ceux qui sont aux archives de la préfecture. Sur la même feuille, et comme pendant, il a placé le sceau de Mathilde de Courtenay. Chacun des sceaux est surmonté du contre-scel. Entre les deux, sont disposées les armes de la ville, telles qu'elles se trouvent au premier feuillet du cartulaire.

Ce cartulaire, qui contient 69 feuillets, a été dressé en 1459 suivant délibération de l'assemblée générale des habitants du 27<sup>e</sup> jour de janvier. Il contient 52 titres, chartes ou privilèges inscrits d'une écriture fort nette sur un très-beau parchemin. Le sommaire de ces 52 titres les précède, et à la première page sont les armes de la ville soutenues par un ange, et renfermées dans la lettre C rehaussée d'or et d'azur. La page entière est entourée de dessins fort incorrects de fleurs et de feuilles. La première charte est celle de Mathilde; par une bizarrerie, dont nous n'avons pu trouver l'explication, le cartulaire n'en contient que la dernière partie. Les deux premiers feuillets

dans l'exemption du droit de main-morte, les autres participent des nouveaux droits qu'il accorde. Ce sont : la fixation de la taille, de la corvée, et des autres exactions, à vingt sols de la monnaie d'Auxerre, pour le plus riche bourgeois, et réduite jusqu'à quatre deniers, à proportion de la fortune des plus pauvres. — La réduction des amendes de soixante sols, à cinq sols, et à douze deniers. — Règlement des droits de suite et de chevauchée, établis de manière que les bourgeois ne puissent être éloignés d'une nuit du comté, et aient la faculté de se faire remplacer par une personne convenable. — Le comte garantit ensuite que les Auxerrois ne seront pas traduits devant un tribunal étranger, et que tant qu'ils seront disposés à s'en référer au jugement de la cour, il ne les ferait point arrêter ni saisir leurs biens. — Le crédit qu'on était dans l'habitude de faire, pour tout ce qui regardait la nourriture, pouvait donner matière à des contestations ; il régle que ce crédit ne devra pas s'étendre au-delà du 40<sup>e</sup> jour. — Enfin, la police rurale obtint de lui des réformes qui furent d'une haute importance, puisque, par les dispositions que la charte contient, il commence par déclarer que personne ne sera inquiété sur les biens qu'il possède : il accorde ensuite aux bourgeois la liberté de la vendange, et confie à eux seuls le choix des gardes messieurs et vigniers. — Pour clore toutes ces conditions de l'affranchissement, il détermine l'usure que les juifs peuvent tirer des chrétiens, et décide, en dernier lieu, que tout homme de libre condition peut sortir d'Auxerre et y revenir à son gré.

Cet acte devenait d'une haute importance, dans l'état où se trouvaient les personnes et les choses à Auxerre. Il ne manquait plus aux bourgeois du comté que le droit de s'administrer eux-mêmes. Les vassaux et les serfs des seigneurs ecclésiastiques n'en durent pas moins être jaloux des privilèges accordés à des hommes avec lesquels ils étaient habitués de vivre. Dès lors ils durent désirer les mêmes franchises. — Pierre entoura cet acte de toutes les formalités du serment qui lui semblèrent les plus respectables.

En outre qu'il avait abandonné la plus grande part de ses privilèges, ou réglé les autres, il avait voulu que son vicomte et le voyer de la ville abandonnassent leurs prétentions sur les forfaits et délits commis dans le cense. Pour cette cession, les bourgeois consentirent à payer, chaque année, aux octaves de Noël, vingt livres de la monnaie d'Auxerre. — Telle était cette première charte. Pour en maintenir

qui devaient servir au commencement et sont en blanc, attendent encore la plume de l'écrivain.

l'exécution, le comte fit serment et jura de la faire promettre par serment à sa fille Mathilde, lorsqu'elle aurait atteint sa douzième année. Les sergents et prévôts durent jurer chaque fois qu'il en entrerait un nouveau en charge. Le pape, l'archevêque de Sens, les évêques d'Auxerre, de Langres, d'Autun et de Nevers furent priés de frapper le comte d'excommunication, dans le cas où il parjurait ces conventions. Les barons, par l'ordre de Pierre, s'engagèrent à empêcher que le règlement fût enfreint, et enfin, le roi fut appelé à confirmer, par lettres patentes, cet acte solennel, qui apportait de si grandes modifications dans l'administration de la ville. Deux clauses y étaient insérées en ce qui concernait l'autorité royale. La première portait que le comte ne recevrait aucun homme des domaines du roi, et engageait le roi à ne recevoir aucun homme de la comté. Par la seconde, le comte obligeait les bourgeois d'Auxerre, pour que le roi employât son autorité à l'observation du traité, à payer, chaque année, au jour de la Saint-André, la somme de cent livres parisis, qui devait être remise au collecteur des deniers royaux. Ce droit du roi fut perpétuel. C'est à Sens que l'acte fut passé, et scellé du sceau du comte en novembre 1194. Dans des faits semblables les dates ont aussi leur importance. Elles servent à comparer en combien de temps les progrès des civilisations peuvent s'accomplir. Quelque lents qu'ils soient, leur résultat empêche les peuples de désespérer.

Jusqu'à la fin du siècle, Pierre de Courtenay fut en guerre acharnée avec Guillaume de Brienne, qu'aidèrent ses frères accompagnés d'une nombreuse armée de Champenois. Pierre, très probablement, soutenait contre ses ennemis des droits qu'il tenait d'Agnès, sa première femme, parente des comtes de Brienne. Cette lutte eut une issue malheureuse pour Pierre de Courtenay dont les terres furent impitoyablement ravagées. Malgré ces revers, le zèle de ses nouveaux bourgeois ne se découragea pas. Néanmoins, la paix fut signée en 1199. Le comte d'Auxerre et ses serviteurs ou vassaux furent soumis à une plus rude épreuve. Hervé, baron de Donzy et seigneur de Gien, esprit batailleur et remuant, avait refusé au comte Pierre, son suzerain, les hommages qu'il devait pour sa baronnie. Une guerre sanglante en fut la suite. Hervé devait être un adversaire redoutable puisque le comte ne se contenta pas de ses forces ordinaires. Il rassembla tous ses barons et réunit autour de sa lance une troupe nombreuse de mercenaires qu'on appelait *cottereaux*, à cause des longs couteaux ou dagues dont ils se servaient. Ces aventuriers étaient communément dirigés par des cadets de famille, des chevaliers déshonorés ou sans terres, et plus souvent par des bâtards de grands seigneurs. Ne quittant jamais les

armes, ils étaient bien supérieurs aux milices féodales, qui se dispersaient aussitôt que le service obligé était terminé. La plupart de ces hommes de guerre étaient des serfs rebelles, aussi leur appliquait-on, par terme de mépris, le nom de *routiers* (*ruptuarii*), serfs habitués à rompre la glèbe. Mais ils rendirent plus tard ce sobriquet terrible. Presque toute l'armée du comte était ainsi composée. Le chroniqueur Rigord dit, en parlant d'eux en général « qu'ils étaient gens malavisés et sans crainte de Dieu aucune, qui n'épargnaient églises ni monastères, veuves ni orphelins ». En 1179, le concile de Latran avait lancé l'anathème contre tous ces aventuriers et les seigneurs qui employaient leurs armes. La confrérie des *chaperons blancs*, qui s'était formée à la voix de l'Eglise, pour les combattre, en avait accepté les habitudes, après les avoir vaincus.

C'était à ces hommes que Pierre confia la défense de sa gloire et de ses intérêts. Toutes ses forces étaient concentrées entre la ville de Cône et celle de La Charité. La veille de la bataille, les *cottereaux* détruisirent deux monastères dédiés l'un à saint Laurent et l'autre à saint Etienne. L'engagement eut lieu le troisième jour d'août. Bien que les troupes du comte fussent les plus nombreuses et les mieux disciplinées, la déroute fut complète, et Pierre de Courtenay ainsi que ses barons furent prisonniers d'Hervé. Le chroniqueur attribue la défaite à l'intercession des saints qui, leurs abbayes ayant été dévastées, étaient venus en aide au baron de Donzy. Que la victoire ait été la suite d'une intervention miraculeuse (1), ou qu'elle fût la conséquence d'un mauvais ordre de bataille de la part de Pierre, ou d'une panique semée dans ses troupes, l'affaire n'en devint pas moins disgracieuse pour lui.

Le roi Philippe-Auguste dut intervenir. Hervé et le comte acceptèrent la médiation, mais l'un et l'autre durent en payer les frais. Hervé céda au roi la ville de Gien, et, par suite de cette cession, Philippe lui fit épouser Mathilde, fille unique de Pierre et d'Agnès, sa première femme. Pierre constitua en dot à sa fille le comté de Nevers, qui était la cause de la contestation. Pierre conserva seulement les comtés d'Auxerre et de Tonnerre qui, à sa mort, devaient retourner à Hervé. En cette circonstance, il nous est difficile d'apprécier quelle fut la politique du roi, et pourquoi il sacrifia les intérêts de Pierre de Courtenay. Sans doute, des arrangements particuliers furent

(1) Les chroniques du moyen-âge sont remplies de ces naïvetés; on avait recours au surnaturel pour expliquer un fait que la raison refusait d'accepter.

stipulés, puisque notre comte ne cessa point d'être un des fidèles vassaux de la royauté. Rien n'indique, dans sa conduite postérieure, le moindre mécontentement que pouvaient lui inspirer de pareilles conditions.

Après six ans de ces guerres, Pierre vécut en parfaite intelligence avec les seigneurs, ses vassaux, ou ses voisins; mais c'est alors qu'il eut affaire à un adversaire plus vindicatif. La haine de l'évêque, Hugues de Noyers, avait grandi contre le comte, par suite des franchises accordées aux bourgeois d'Auxerre. La prérogative royale de Philippe-Auguste lui avait paru trop puissante pour qu'il s'opposât, comme l'avait fait son successeur, aux intentions libérales du comte. Le moment lui sembla venu pour qu'il pût se venger des tentatives de Pierre. L'appui que ce dernier avait demandé aux cottereaux, dans les dernières expéditions, fut un prétexte dont Hugues de Noyers se servit pour mettre en doute la saine religion du comte. La destruction des monastères était une preuve pour ces accusations. De plus, ajoutait l'évêque, Pierre de Courtenay est entouré de mauvais conseillers, qui le poussent à troubler la tranquillité des églises, et à persécuter ouvertement l'Église. Ces conseillers, que l'évêque désignait à la réprobation de tous, étaient Pierre de Courson, vicomte d'Auxerre, et Evraud de Châteauneuf. Le vicomte d'Auxerre, par suite même de ses fonctions, qui en faisaient le premier officier du comte, était nécessairement l'homme de confiance de Pierre de Courtenay. L'évêque Hugues s'attacha à sa ruine.

Au portrait que nous avons tracé plus haut de ce prélat, nous devons ajouter qu'il était animé d'un zèle ardent, ou plutôt d'une haine aveugle contre tous ceux qui lui semblaient les ennemis de l'Église. La corruption des ecclésiastiques était alors si grande, qu'elle soulevait contre eux et contre le dogme toutes les colères, et suscitait les hérésies, comme nous le verrons plus loin! Hugues eut alors toute occasion pour déployer l'orgueil de son fanatisme. Deux circonstances surtout lui en fournirent le prétexte. Une branche d'Albigeois s'était établie à La Charité-sur-Loire : l'évêque s'y transporta pour les convertir ou les chasser. Les moyens de terreur qu'il employa forcèrent ces malheureuses gens à quitter le diocèse, et Hugues revint de cette expédition avec le surnom de *marteau des hérétiques*.

Peu après, une nouvelle secte de réformateurs parcourut le diocèse. Ils devaient être d'autant plus à craindre pour l'orthodoxie, qu'ils formulaient nettement leur croyance. Ils allaient partout proclamant l'égalité naturelle des hommes. Le principe de leur doctrine était la charité mutuelle. Tous les affiliés faisaient serment de s'entraider

les uns les autres. Leur signe de reconnaissance était une image en plomb représentant notre dame du Puy-en-Velay qu'ils attachaient à leur capuchon de toile. Partout où ils passaient, ils déclaraient être dans un état de liberté qui ne leur permettait point de reconnaître d'autre puissance que celle de Dieu. Leur nombre augmentait chaque jour, et ils projetaient d'obtenir par les armes les réformes qui leur étaient refusées. Dans une importante occasion, où la grande majorité d'entre eux était réunie à Gy-l'Évêque, l'évêque Hugues s'y rendit avec son cortège militaire, fit main basse sur ces nouveaux hérétiques. Les principaux tombèrent sous la puissance de l'évêque, les autres durent payer une forte amende, et furent condamnés par lui à abattre leur capuchon et à rester pendant une année, la tête rasée, pour témoigner tout à la fois de l'autorité et de la dévotion de l'évêque. Ces révoltés portaient le nom de *caputiés*.

Ce fut au retour de ces expéditions que Hugues de Noyers demanda au comte Pierre la disgrâce de son vicomte. Il nous semble probable que les intelligences de Pierre de Courson avec les *caputiés* avaient été assez sérieuses, puisque son seigneur suzerain n'entreprit ni de le sacrifier, ni de le soustraire à la vengeance de l'évêque. Le vicomte fut dépouillé de sa charge et livré à son ennemi. Hugues fut impitoyable, il fit aussitôt arrêter Pierre de Courson (1). Les fers lui furent mis aux pieds, et les agents de l'évêque le promenèrent, tête nue, dans une charrette, en excitant contre lui les huées et les insultes de la populace.

Le comte, qui n'avait pu défendre Pierre de Courson contre les exigences impitoyables de Hugues, choisit pour le remplacer un homme qui n'était pas moins que le premier ennemi de l'évêque. C'était le sire Evraud de Châteauneuf. La haine de Hugues s'en accrut, et la vengeance qu'il en tira fut impitoyable. Il attendit l'occasion ; elle se présenta. Un jour, Evraud fit poursuivre, dans l'église Notre-Dame-la-D'hors, un homme de l'évêque qui l'avait offensé. Ses offi-

(1) Il est probable que Pierre de Courson, ainsi châtié par l'évêque qu'il avait combattu, aurait éprouvé le même sort qu'Evraud de Châteauneuf, s'il n'avait été entouré de toute la considération du roi. En effet, le vicomte, disgracié à la cour du comte d'Auxerre, entra dans les conseils de Philippe-Auguste, qui sut apprécier son intelligence politique et ses services. En 1202, Pierre de Courson acheta des moines de La Charité la terre de Coulanges et tout ce qu'ils y possédaient. A cette nouvelle, l'évêque Hugues inquiet d'un pareil voisinage, prétendit qu'il devait être préféré dans l'acquisition des biens ecclésiastiques de son diocèse, et offrit de rembourser le sire de Courson. L'évêque aurait réussi à le déposséder, si le conseiller du roi n'avait continué à être en crédit à la cour. Philippe-Auguste mit à néant les prétentions de Hugues. Seulement, Pierre rendit hommage pour cette terre.

ciers, emportés par la colère, le tuèrent sur la place. Cette violence présentait deux faits d'une extrême gravité : les droits de l'évêque étaient méconnus d'abord, ensuite le droit d'asile était violé. Evraud n'attendit pas les vengeances de l'évêque, et s'enfuit aussitôt à la cour d'Hervé, où celui-ci lui donna à remplir à Nevers la même fonction de vicomte. Hugues ne pouvait être satisfait dans sa haine. En 1201, un concile étant réuni à Paris, sous la présidence du légat Octavien, l'évêque d'Auxerre réclama la comparution d'Evraud comme hérétique. Hugues soutint l'accusation, et le sire de Châteauneuf fut brûlé vif sur la place publique de Nevers. Le concile l'avait condamné comme *bol-gre*, qualification qu'on appliquait aux manichéens, parce que la Bulgarie passait pour le berceau de leur secte et le séjour de leur pape.

C'était par des actes semblables, où l'injustice se joignait à l'atrocité, que l'évêque préluait à ses attaques à l'égard du comte. Le terrain semblait s'aplanir entre eux, et ils allaient se trouver en face, sans que personne pût oser prendre la défense des intérêts de Pierre. Hugues avait su rendre le nom de vicomte si odieux, au milieu de la population fanatisée, que le comte fut obligé de changer le titre de la fonction. Il confia la justice à un bailli, qui fut Jean de Colombis. Mais celui-ci se montra très-circonspect dans l'exercice de la justice seigneuriale du comte. Enfin, malgré tout le respect dont Pierre de Courtenay était entouré de la part des monastères d'abord, qu'il avait comblés de donations et à qui il avait toujours fait rendre complète justice; des seigneurs, qui ne cessaient de reconnaître en lui un des favoris de Philippe-Auguste; de ses bourgeois enfin, à qui il avait accordé tant de franchises, et récemment encore la réduction des droits de chevauchée, de tournois et d'armes, moyennant cinq sols payables chaque année, aux octaves de Noël, Hugues de Noyers n'hésita plus : il leva le masque, l'interdit fut jeté sur le comté d'Auxerre. Vis-à-vis du comte, c'était une injure adressée à sa personne, et une attaque à son autorité.

Le coup était terrible, mais Pierre le soutint avec un ferme orgueil. Du reste, ne se trouvait-il pas dès-lors dans la situation, où le pape Innocent III avait placé Philippe-Auguste deux ans auparavant (1200), en jetant l'interdit sur tout le royaume de France, pour le forcer à renvoyer la belle Marie de Méranie, qu'il aimait d'un violent amour, et dont il avait fait sa femme en répudiant la reine Ingeborge (1)? Le comte résista et la lutte fut longue.

(1) C'est un épisode bien dramatique dans la vie de Philippe-Auguste, que celui qui nous rappelle l'antipathie étrange, invincible, que le roi éprouva



Pendant deux années, ni les plaintes, ni les prières de ses sujets ne le firent hésiter dans ses résolutions. Des séditions même éclatèrent dans l'enceinte de la cité; il les réprima, sans colère, il est vrai, parce qu'il comprenait avec quelle facilité le clergé pouvait abuser des esprits qu'il frappait chaque jour de terreur.

Ces faits paraissent étranges aujourd'hui; mais, pour les bien apprécier, il faut se reporter aux idées qui dominaient cette époque. La vie civile était alors tellement absorbée par la vie religieuse, que la désolation universelle suivait une semblable sentence; les âmes souffrantes, les classes opprimées n'avaient plus pour se consoler les pompes de la religion : l'église était fermée, les autels dépouillés de leurs ornements. — On descendait les cloches, les reliques étaient étendues sur les dalles, des amas de ronces jetées devant les portes des églises. Plus d'absolution de péchés, ni de participation à la table sainte, plus de sacrements, plus de mariage, plus de funérailles ni d'inhumation en terre sainte. Les corps des trépassés restaient exposés dans leurs bières comme si la terre n'eût pas voulu les recevoir. Telles étaient les premières calamités de l'interdit : les anciens pères de l'Église, ainsi que le remarque un de nos modernes et profonds historiens (1), auraient reculé devant cette épou-

subitement, contre la reine Ingeborge, sœur de Knut VI, roi de Danemark. Aussitôt que le mariage fut conclu, Philippe s'éloigna de sa femme, et, au bout de trois mois, un concile de prélats français cassa le mariage, sous prétexte de parenté. Ingeborge en appelle au pape. Pendant ce temps, Philippe épouse solennellement la belle et brillante Agnès de Méranie, qui lui avait inspiré le plus violent amour. — Ce ne fut qu'après une lutte terrible que la volonté de son peuple le força à se séparer d'Agnès qui partageait l'ardente passion que le roi avait pour elle. Ils se quittèrent en pleurant et Agnès peu de semaines après mourut au château de Poissy. Cette mort ne rapprocha pas Philippe de Ingeborge. Le souvenir de cette Agnès tant aimée, s'éleva entre les deux époux.

(1) Aujourd'hui, où les historiens de l'école moderne s'attachent plus particulièrement à reconnaître les causes des révolutions sociales qui se succèdent dans la vie de l'humanité, nous devons principalement remarquer parmi les histoires philosophiques, celle de M. Henri Martin sur l'histoire de France. Cet ouvrage, d'une immense érudition, et qui a obtenu le prix Gobert à l'Académie, formera 16 volumes. On aime à consulter et étudier cette histoire, parce que l'esprit qui anime son auteur semble plein de sincérité, de bonne foi et de justice. Les peuples y trouvent en lui un défenseur, sans pour cela qu'il les absolve dans leurs erreurs ou dans leurs fautes. Il a, comme Sismondi, toute la richesse et la fécondité des faits, mais mieux que lui, il les expose et les analyse de manière à ce que l'histoire cesse d'être une narration aride, et devienne une étude pour le philosophe, le jurisconsulte ou l'homme d'état. Les passions qui dirigent les actions humaines y sont clairement reproduites, et on craint moins de se tromper dans les sympathies ou les antipathies que fait naître une lecture attentive.

vantable tyrannie. Mais on n'était plus à ces temps où le christianisme puisait sa véritable grandeur et sa force dans l'esprit de charité et de mansuétude évangéliques. Les populations n'osant révoquer en doute les droits de l'Église, tournaient leur colère et leur douleur, non contre la main qui frappait, mais contre le seigneur, cause de cette désolation.

Pierre, poussé à bout, se roidit contre cet arrêt avec toute la volonté de son caractère; il répondit à la violence par la violence. Les terres de l'Église furent dévastées, et aucune résistance spirituelle ne put arrêter les incursions de ses officiers et de ses barons. Alors l'anarchie se mit dans le comté, peu à peu les esprits revinrent de leur terreur, et, par une de ces réactions ordinaires, autant ils avaient été contenus sous les foudres de la sentence, autant ils se laissèrent entraîner dans les désordres les plus complets. Les plaisirs n'avaient plus de frein : le chapitre et l'évêque s'alarmèrent de cet état de corruption qui menaçait le diocèse. L'interdit fut levé, et ne s'attacha plus qu'à la personne du comte. On n'en observait les règles que là où arrivaient Pierre de Courtenay et ses officiers, que frappait aussi la sentence. Lorsque le comte venait à Auxerre, on sonnait la grosse cloche pour avertir les habitants. Aussitôt l'église était fermée, et on ne célébrait plus les offices qu'à voix basse. Le son de la cloche annonçait également son départ. Il en résulta dès-lors que les séjours du comte devinrent pénibles pour la population, et son autorité dut chaque fois en souffrir davantage. La colère du comte grandit par suite de l'opposition qu'il éprouvait dans l'opinion publique. Partout sur son passage, il entendait des cris de malédiction et des accents de révolte. C'en était trop. Pierre n'hésita plus.

Il fit publier par les places publiques et les carrefours que non-seulement l'évêque, mais aussi les chanoines et les clercs eussent à quitter la ville dans l'heure qui suivrait. Alors, le doyen du chapitre de la cathédrale, Guillaume de Seignelai, rendit aussi un arrêt d'interdit. Pierre obtint de lui qu'il levât cette sentence. Hugues de Noyers ne céda pas, et il ne sortit point de la cité. Il nous semble certain que Pierre n'usa d'aucune violence, pour l'exécution de son ordonnance d'exil. Il avait voulu montrer à la population, que lui aussi pouvait frapper d'interdit ses ennemis. Mais toute mesure qui reste sans exécution n'a pour résultat que d'inquiéter les esprits, et leur enseigne la faiblesse de l'autorité. Le caractère de Pierre s'aigrit de toutes ces incertitudes.

En 1203, pendant un séjour qu'il faisait à Auxerre, la femme d'un de ses officiers pénétra jusqu'à lui, et, se jetant à ses genoux, se plaignit

qu'il était cause que le corps de son enfant, qui venait de mourir, fût privé de sépulture. Pierre ne répondait rien, et la mère le tourmentait de ses gémissements et de ses prières, suppliant, par faveur, qu'il quittât Auxerre, pour que son fils pût être inhumé en terre sainte. Alors Pierre, se tournant vers ses gens, leur dit : — « Puisque cette femme veut que le corps de son fils repose en terre sainte, qu'il soit fait comme elle le désire. Allez, prenez le cadavre, et qu'il soit placé dans la chambre de l'évêque, au pied de son lit ; messire Hugues n'est-il pas un saint homme ? » — Pierre fut obéi. Hugues, irrité de cet outrage, renouvela contre le comte les foudres de l'excommunication, en le condamnant à déterrer lui-même le corps de l'enfant, et à le porter sur ses épaules au cimetière de Mont-Artre (1).

Pierre résistait toujours ; enfin la parole du roi fut plus puissante pour lui que toutes les sollicitations qui lui avaient été faites, et les prières de ses bourgeois. Il céda, et déclara son intention de se soumettre aux volontés de l'évêque. Hugues voulut que l'acte d'humilité fût complet : le comte s'y résigna. Certes, nous devons admirer avec quelle noblesse d'âme Pierre se soumit, en cette circonstance, à toutes les exigences du prélat. Celui-ci ne changea rien à ses déterminations. Pierre rendit pleinement hommage à l'esprit de son siècle : la grandeur qu'il apporta dans la touchante cérémonie de l'inhumation ramena à lui tous les esprits qui s'en étaient séparés. Le dimanche des Rameaux de l'an 1204, Pierre descendit du château, accompagné de tous ses officiers, et se rendit à l'évêché. A ses côtés se tenait son oncle maternel, Guillaume, archevêque de Bourges, qui l'encourageait à subir sans répugnance cette sentence humiliante. Dans la chambre de l'évêque, étaient réunis tout le clergé de la ville et des prélats de distinction, entre autres l'archevêque de Sens, Pierre de Corheil, que Hugues de Noyers avait appelés à cette cérémonie qui flattait son orgueil, ou que l'étranger même du fait y avait attirés.

On enleva au comte son armure, on le dépouilla de ses vêtements,

(1) Le cimetière public du Mont-Artre était situé dans l'endroit qu'occupe actuellement la promenade du Temple depuis la Porte Chante-pinot. Dans ce cimetière existait une chapelle dédiée à Saint-Amatre où il avait été inhumé ainsi que trois de ses successeurs. Aussi, les saintes reliques y opéraient, dit-on, de grands miracles. Delà, ce lieu de deuil était appelé *loca sanctorum*. Un autre cimetière était tout proche ; c'était celui qui appartenait à l'hospice de la Madeleine, et qui servait aussi de cimetière public. En 1748, on exhaussa le terrain de la porte du Temple pour y planter la promenade actuelle.

et lorsque Pierre fut en chemise et pieds nus, il déterra le cadavre de ses propres mains, le plaça sur ses épaules, et, chargé de ce triste fardeau, il le porta jusqu'au grand cimetière au milieu d'un immense concours de population qui prenait en pitié cette humiliation. Arrivé au lieu de la sépulture, le clergé procéda à l'inhumation. Lorsque la triste cérémonie des morts fut terminée, le comte revêtit son armure et rentra en ville avec son cortège, accompagné de toutes les bénédictions d'un peuple qui reprochait à l'évêque l'orgueilleuse obstination qu'il avait mise à l'accomplissement de cette cérémonie.

Le soir même, Pierre de Courtenay, avec ses officiers et ses barons, partit pour rejoindre en Normandie l'armée de Philippe-Auguste, qui poursuivait la guerre contre Jean-sans-Terre, se disant roi d'Angleterre, accusé d'assassinat sur son neveu le prince Arthur, dont il avait ravi la principauté. Le roi s'était emparé du Maine, de l'Anjou et du Poitou. Bientôt il avait repris presque toute la Normandie. Il ne restait au roi Jean, dans tout le duché, que Rouen, Verneuil et Arques. Rouen assiégé se défendit vivement; enfin les vivres manquèrent. Les habitants s'engagèrent à se rendre s'ils n'étaient secourus avant la Saint-Jean d'été. Notre comte fut un des signataires de la convention, ainsi que Dreux de Mello (1), un de ses barons. Le jour fixé arriva, et Jean-sans-Terre n'étant point sorti de son insouciance et de son incurie, pour secourir ceux qui voulaient lui rester fidèles, le gonfanon bleu fleurdelysé des Capétiens fut placé sur les tours de Rouen. Philippe laissa aux Rouennais et à toutes les communes leurs privilèges. Les bourgeois obtinrent libre commerce par tout le royaume. Ainsi périssait la nationalité normande pour entrer dans l'unité française.

Au retour de cette expédition, Pierre chasse les juifs de la cité. C'était une promesse qu'il avait faite à l'évêque. Leur synagogue fut convertie en église, sous le nom de Saint-Regnobert. Leurs biens furent confisqués, et leurs débiteurs tenus quittes de toutes dettes envers eux, ainsi que l'avait pratiqué, en 1181, Philippe-Auguste, lorsqu'il avait ordonné qu'ils quittassent la France. Ils se réfugièrent,

(1) Les sires de Mello étaient seigneurs de Saint-Bris. Cette famille est venue de Picardie. Elle devint le bras droit des comtes d'Auxerre, et les hommes de cette race les assistèrent aux conseils et à la guerre. Le premier que nous connaissons est Dreux de Mello (1103). Le dernier descendant fut un Charles de Mello, qui mourut sans enfant en 1488. Les Mello jouissaient d'une grande considération à la Cour de Bourgogne. M. Quantin a donné des notes très précises sur toute cette famille dans une notice sur Saint-Bris (Annuaire de 1838).

en partie, sur la paroisse Saint-Loup, où ils se reconnurent tributaires de l'abbaye de Saint-Germain qui, pour ce revenu, payait un droit au trésor royal, et en partie sur les terres de l'abbaye de Saint-Pierre. Leur expulsion ne donna lieu à aucun de ces actes de cruauté, dont ils furent victimes, dans des contrées où le préjugé populaire les accusait d'infamies, d'empoisonnements et de sortilèges.

En 1206, Hugues de Noyers, cet infatigable ennemi de Pierre de Courtenay, mourut. Jusqu'à la fin de sa vie, il avait conservé son esprit d'orgueil, de dispute et d'empiètement. Chargé de la tutelle de son neveu, Milès, fils de Clarembaud, il avait consacré des sommes immenses à fortifier Noyers, pour le mettre à l'abri des ducs de Bourgogne ; d'un autre côté, il avait protégé Régennes contre les incursions de Thibaud, comte de Champagne (1). Guillaume de Seignelai, doyen du chapitre, fut obligé de vivre avec lui sur la défensive pour la conservation des droits du chapitre.

Enfin, la défense qu'il fit à l'abbé de Saint-Germain, de porter la mitre et l'anneau, fut cause de sa mort. Ce procès nécessita de sa part un voyage à Rome, où dix jours après son arrivée, il fut pris de fièvre et mourut.

Le successeur de Hugues fut ce Guillaume de Seignelai, dont nous avons parlé plusieurs fois. Sa famille n'était pas moins distinguée que celle de son prédécesseur. Mais combien il était différent de ce dernier ! Il se refusa longtemps à accepter une dignité dont il avait combattu les prétentions. Enfin, cédant aux prières de son frère Manassés, qui avait refusé l'évêché, dans la crainte de ne pouvoir remplir la fonction, et à celles de l'archevêque de Sens, Michel de Corbeil, il se rendit aux vœux du clergé et du peuple qui l'avaient nommé. Il se distingua surtout par son austérité, la sagesse de ses actes, et l'abondance de ses aumônes. Par suite de ces vertus ecclésiastiques, toutes contraires aux habitudes de Hugues de Noyers, la bonne intelligence entre le nouvel évêque et le comte ne fut jamais troublée. Pierre déférait à ses conseils et à ses désirs.

L'opinion de Guillaume fut sans doute d'un grand poids dans la détermination que prit le comte de se rendre à la croisade contre les Albigeois. Pour bien comprendre l'importance de ces faits pendant lesquels toutes les forces armées du nord vinrent se ruer sur les provinces

(1) Nous devons mentionner aussi les dépenses énormes qu'il fit pour embellir et fortifier le château de Beuretour à Charbuy. Cette maison, dit l'historien, ressemblait à l'habitation d'un prince. Les fortifications de Varry lui coûtèrent également des sommes considérables.

méridionales de la France, quelques explications sont nécessaires. Elles serviront à mieux apprécier la part glorieuse qu'y prit Pierre de Courtenay.

Depuis la fin du XII<sup>e</sup> siècle, ainsi qu'on a pu le voir, dans le cours rapide de cette notice, le monde intellectuel était ballotté par des secousses terribles. Jamais, depuis les luttes de l'arianisme, les âmes n'avaient été aussi troublées. Toutes les idées venues du passé ou engendrées par les préoccupations de l'avenir, se ruaient ensemble contre l'Église et contre la papauté. Mille erreurs philosophiques, nées dans les premiers âges des sociétés, se faisaient jour au milieu de tous les systèmes que l'imagination humaine enfantait. Le dogme de l'antiquité grecque, le dualisme des mages perses se mêlaient à toutes les interprétations que les docteurs chrétiens se permettaient sur l'Évangile et sur le dogme, malgré la compression que tentait, contre les novateurs, la Cour de Rome. C'était, en un mot, de toutes parts, et surtout dans les écoles enseignantes, dont l'Université de Paris était le chef glorieux, la lutte toute nouvelle de l'esprit d'examen contre l'autorité. On se servait du génie encyclopédique d'Aristote pour discuter de bonne foi toutes les questions sur l'âme et la matière, que l'Église voulait réserver à elle seule. Mais là n'était point le mal. C'était un principe nouveau introduit dans le catholicisme que celui du libre examen; il devait continuer son œuvre, et aboutir, par des phases successives, aux grands principes de la révolution française.

A côté de cette doctrine, et à son ombre, s'en élevait une autre, sortie de l'antiquité, et qui constituait en elle un principe anti-chrétien, c'est-à-dire anti-social. C'était la doctrine des deux principes, qui pénétrait non pas l'esprit des savants et des jurisconsultes, mais celui du peuple et des guerriers. La secte des Albigeois, devenue bientôt formidable, n'était point la secte des Vaudois, qui se contentaient de porter des sandales, comme marque de la pauvreté volontaire qu'ils s'imposaient; de nier la nécessité de l'intervention du prêtre entre le fidèle et Dieu, et de ne reconnaître d'autre règle que l'inspiration individuelle, sanctionnée par la volonté de tous. Les Vaudois poursuivaient l'idéal d'une société, ou plutôt d'une communauté où ils espéraient rencontrer l'égalité absolue, civile et religieuse. C'étaient des esprits pleins d'ardeur et de mysticisme. Il y avait en eux plus que le protestantisme, puisqu'ils aspiraient à l'unité future. A certains égards, nous pouvons reconnaître dans ces sectateurs passionnés les précurseurs de l'avenir.

Entre les Vaudois et les Albigeois, bien que les historiens aient voulu souvent les confondre, la différence était immense. Les Albigeois

posaient comme principe de toutes choses deux esprits, le bon et le mauvais, le bien et le mal, *l'un créateur des choses invisibles et inscriptibles, l'autre créateur de la terre, des corps et de toutes les choses visibles*. Cette doctrine n'était rien de plus, que le premier dogme antique, lorsque la société humaine, à peine dégagée de la matérialité, luttait encore contre la puissance inerte de la nature qui, l'entourant de toutes parts, faisait obstacle à son développement. Quelles en étaient les conséquences? Les Albigeois, ou plutôt les Manichéens, anathématisaient la chair, déclaraient la vie présente, mauvaise dans son principe et dans ses actes; repoussaient toute union des sexes et proclamaient que nos âmes, esprits évangéliques, bannies du ciel, pour leurs fautes, n'y rentraient qu'après des expiations et des transformations successives. Enfin, comme les docteurs manichéens s'aperçurent bientôt de l'empire que la matière exerçait dans la société, et qu'elle ne pouvait être condamnée sans danger, ils divisèrent la masse des croyants en deux fractions. Cette délimitation jetait un abîme encore plus grand entre elles, que le dogme du catholicisme, entre le fidèle et le prêtre.

Les *parfaits* étaient de la première caste. A eux était réservé de ne porter d'autre vêtement que le vêtement noir; de garder la chasteté, de n'user ni de viandes, ni d'œufs, ni de fromages. Les *croyants* formaient la deuxième caste. Ceux-ci vivaient dans la vie présente, s'adonnaient à l'usure, aux brigandages, à toutes les débauches de la chair, et à tous les vices que les usages de la société pouvaient tolérer. Les *croyants* choisissaient parmi les *parfaits* des magistrats ou directeurs, chargés de les absoudre par l'imposition des mains, et ajoutaient que pour être sauvé, il fallait être *dans la foi de ceux-ci*. Les *parfaits* étaient responsables du sort des *croyants* devant Dieu. Cette doctrine, d'où sortaient bien des rameaux divergents, devint d'autant plus puissante dans la Provence et le Languedoc, que sur cette terre la civilisation était supérieure, et la culture intellectuelle plus grande. De l'autre côté, l'amour de l'or et des voluptés, la licence des mœurs soulevaient toute cette contrée contre le despotisme papal et l'autorité chrétienne. Les relations continuelles de ces contrées avec les mahométans et les juifs avaient délivré les esprits des habitudes de l'éducation catholique, et ils s'étaient jetés, sans *criterium*, dans toutes les erreurs que pouvaient engendrer les idées étrangères nées d'un autre dogme. Derrière ces novateurs, le peuple se pressait, dominé d'abord, comme il l'est toujours, par l'amour des nouveautés, parce qu'il croit y trouver le remède à toutes ses misères; pressé ensuite par sa haine contre le clergé, que rendaient chaque

jour plus méprisable son esprit de domination, ses débauches effrénées, et l'oubli, où il vivait en grande partie, de tous ses devoirs religieux.

Les prélats du nord étaient restés plus fidèles à l'esprit de l'Évangile. Aussi, dans cette partie de la chrétienté, circulait cette pensée, que les pires ennemis de la foi n'étaient plus aux rives du Jourdain et du Nil. Bientôt le nord s'ébranla contre les Albigeois, à la voix d'Innocent III, profond politique, qui comprit vite tous les dangers, les périls de la société, envisagea ses ressources, et, dès ce moment, ne recula plus devant aucune nécessité. L'avenir de l'humanité le voulait ainsi. C'est toute une histoire de sang et de ruines, à laquelle le comte d'Auxerre prit part, pour rester fidèle à ce principe d'unité qui renfermait en lui les destinées de la France et du monde.

Pendant dix ans, Innocent III avait envoyé des moines de Citeaux pour détruire les germes de l'hérésie. Parmi ces commissaires du pape, on ne comptait que des hommes ardents qui n'hésitaient point à déposer les prêtres, dont la conduite scandaleuse ou l'indifférence aidaient aux progrès de l'hérésie. Mais ils n'avançaient point dans leur mission. Tout le midi était remué par la controverse, lorsque Dominique (1), chanoine d'Osma (Castille), ranime le zèle des moines découragés. Il réforme cette milice et entreprend, avec l'aide de Pierre de Castelnau, d'Arnaud Amauri, de Foulques, évêque de Toulouse, la défense de la foi. Pierre de Castelnau, ayant excommunié Raymond, comte de Toulouse, ainsi que le vicomte de Béziers, est assassiné sur les bords du Rhône par un des officiers du comte. Ce meurtre devint le signal de la guerre (13 janvier 1208).

Innocent III pousse un cri de vengeance, qui retentit dans l'Europe entière. Ce cri fut répété par les moines des douze cents abbayes de cisterciens et de bernardins, qui se répandirent dans toute l'Allemagne, la France et l'Italie.

(1) Une réprobation immense pèse sur la mémoire de saint Dominique. C'est à lui, en effet, qu'il faut reporter l'institution de l'inquisition. Pourtant il portait en lui une âme tendre, et c'était son amour même de Dieu et des hommes qui l'entraînait à de terribles exécutions. En effet, pour les hommes qu'anime la foi politique ou religieuse, il existe une logique souvent impitoyable, que les nécessités et les passions des temps peuvent seules expliquer. Le socialisme politique n'a-t-il pas eu ses victimes comme le socialisme religieux ? A l'époque de la Révolution ; combien n'avons-nous pas vu de contrastes, chez les hommes, entre les caractères et les actes ! Que devons-nous en conclure ? C'est que la vie sociale n'est point soumise aux mêmes règles que la vie individuelle. Autrement, Grégoire VII, Louis XI, Richelieu, Cromwell et d'autres seraient-ils glorifiés par l'histoire ?



comte Pierre de Courtenay ; c'était lui qui conduisait les milices de l'Auxerrois. Les légions des communes marchaient les premières. C'était l'évêque Guérin de Senlis qui avait rangé les bataillons. Au premier rang se tenaient les milices de Soissons, et ce furent cent cinquante sergents à cheval du Soissonnais, tous *manants*, qui engagèrent l'action, en se ruant contre la cavalerie allemande. La bataille de Bouvines commençait (1) ; elle devait finir, après une lutte terrible, par une glorieuse victoire pour la France. Les communes recevaient enfin le baptême qui consacrait leur nouvelle existence. Il faut parcourir les récits des chroniqueurs contemporains, pour bien apprécier l'enthousiasme qui accueillit Philippe-Auguste et les seigneurs qui l'accompagnaient à leur entrée dans la capitale. Les milices communales en grande pompe remirent leurs prisonniers au prévôt de Paris. Toutes les classes de la nation avaient eu leur représentant sur le champ de bataille. Les bourgeois, les villains, les serfs, les clercs, se réjouissaient de toute cette gloire. Seul, le haut baronnage comprit quelle puissance il venait de perdre. L'indépendance féodale disparaissait pour faire place à l'autorité royale, et celle-ci triomphait parce qu'elle venait d'associer le peuple entier à cet immense succès. En reconnaissant que l'enthousiasme fut général, nous ne devons pas douter que le comte Pierre et les milices qu'il ramenait ne fussent grandement fêtées à leur retour dans l'Auxerrois.

Ce fut, sans doute, sous l'influence des idées d'affranchissement qui grandissaient toujours, que le comte ajouta à tous les privilèges et aux franchises qu'il avait accordés à ses bourgeois, au mois de mars qui avait précédé l'expédition de Flandre. Pierre afferma aux bourgeois de sa censive, moyennant 2,000 livres de Provins par an, et pendant six années, tous les revenus fixes et casuels, auxquels il avait droit dans la cité. Il céda son château et tous les logements qui en dépendaient pour y loger leur prévôt et traiter leurs affaires. La communauté des habitants eut le droit de choisir douze bourgeois, auxquels appartenait l'élection du prévôt (2). Tous ensemble devaient régir les

(1) Le fils de Pierre de Courtenay, Philippe comte de Namur, combattait dans les rangs de l'armée ennemie (Voir note p. 81).

(2) Ainsi que le remarque M. Aug. Thierry, les chartes des communes offrent peu de détails sur la manière dont on procédait à l'élection des magistrats municipaux. Comment se firent à Auxerre celles des douze premiers jurés ? Nous ignorons ; et ainsi qu'en beaucoup d'autres circonstances, nous devons en juger par ce qui se passait ailleurs. Les assemblées publiques se tenaient sur la place de la Fanerie, qu'entouraient des galeries de bois qui portaient le nom de *parloûr aux bourgeois*. Il n'y a pas longtemps encore que subsistaient des piliers, reste de cette galerie, à l'angle de la place, du

affaires de la ville pour l'intérieur. Quant à l'extérieur, trois de ces membres étaient particulièrement chargés de la direction et de la discussion des intérêts, et des voyages qu'ils pouvaient nécessiter. Ainsi donc, nous le voyons, dix ans après sa première charte, le comte avait jugé qu'il pouvait confier à ses bourgeois un droit plus étendu dans l'administration intérieure de la cité. Les serments ordinaires et les garanties d'usage accompagnaient la ratification de ce traité (1214). Nous ne nous étendons pas davantage sur les privilèges de cette constitution, parce que, neuf ans après, nous les verrons encore grandement augmentés par l'intelligente et célèbre Mathilde de Courtenay, fille du comte.

De 1214 à 1216, Pierre, devenu plus libre par suite de cette cession, s'occupa particulièrement de tous les intérêts de ses diverses seigneuries et châtellenies. Ses libéralités envers les établissements religieux, ses donations devinrent d'autant plus nombreuses, qu'un hasard de la fortune venait de l'appeler à l'empire de Constantinople. Son beau-frère, Henri de Hainaut, empereur de Constantinople, étant mort, les suffrages des seigneurs français, maîtres de cette capitale qu'ils avaient ravie aux princes grecs, désignèrent pour nouvel empereur Pierre de Courtenay (1216). Le comte d'Auxerre accepta sans crainte et sans pressentiment ; il hâta ses préparatifs de départ, et, accompagné de sa femme Yolande et de ses quatre filles, il se rendit à Rome pour se faire sacrer.

Honorius III, à l'arrivée de Pierre, fut dans un embarras extrême, soit qu'il craignit de porter atteinte aux droits des patriarches de Constantinople ; soit plutôt qu'il pensât que ce couronnement réveillerait les prétentions de l'Empire d'Orient, sur la capitale du monde occidental. Il eut recours à un expédient qui calma les irrésolutions de son esprit. Pierre fut couronné, avec sa femme Yolande, dans l'Église de St.-Laurent, hors les murs. Ensuite, Pierre et son armée se mirent en route. Il marchait avec peu de combattans, parce qu'il comptait

côté de la rue d'Egleny. Presque toujours, cependant, les assemblées d'élection se tenaient dans l'église du couvent des Cordeliers, qui occupait l'emplacement actuel du marché neuf. Probablement, l'organisation était basée sur les corps de métiers. Il semble que le système des élections indirectes, que nous appelons aujourd'hui à deux degrés, domina partout. La forme démocratique de la commune en fut plus régulière peut-être, mais il est arrivé que, faute des garanties sévères qu'exige une pareille organisation, le véritable esprit démocratique a été faussé ou amorti. La vie politique de la nation eut à en souffrir plus tard. Aujourd'hui même nous paraissions ne pas avoir l'intelligence des institutions que nous a léguées la Révolution.

sur les renforts des Seigneurs français pour étendre peu à peu son petit empire menacé, d'un côté, par les Bulgares de la Thrace, de l'autre, par les Grecs de Nicée; enfin, par les Musulmans qui touchaient au Détroit, du côté de l'Asie. Pierre emmenait avec lui cinq mille hommes, tant cavalerie qu'infanterie. Il acheta, des Vénitiens, le passage de son armée, à condition qu'il les aiderait à reprendre Duzazzo. Yolande et ses quatre filles furent aussitôt conduites à Constantinople.

Théodore Lange, de la famille des Comnène, était maître de Duzazzo, qu'il avait enlevé par surprise. La ville était forte : la garnison nombreuse suffisait pour garder les remparts, et ne se hasarda pas à se présenter en rase campagne contre les Croisés. L'armée, privée de tout appareil de siège, donna des assauts inutiles. On abandonna l'attaque, et les Vénitiens refusèrent alors de transporter une armée qui n'avait pas rempli son engagement. Que pouvait faire le comte Pierre?

Au milieu des embarras de sa position, il conclut un traité avec Théodore Lange, et se met en marche, résolu d'achever la route par terre. Le pays était entièrement inconnu à tous, et la perfidie entourait cette malheureuse armée. Trompée par des guides qui n'étaient que les espions de Théodore, elle s'engage dans les défilés des montagnes de la Thrace. C'était là que Théodore attendait le comte pour se venger de l'appui prêté aux Vénitiens. Le petit corps de troupes, entièrement enveloppé, fut détruit en grande partie. Quelques Chevaliers échappèrent au désastre, entre autres, Dreux de Mello. Le Comte fut fait prisonnier. Son vainqueur se montra sans pitié, et il se complut à savourer sa vengeance, suivant l'usage et les mœurs de tous ces princes du Bas-Empire. Pierre fut enfermé dans une étroite prison et livré à toutes les douleurs d'une captivité dont il ne pouvait prévoir le terme, parce qu'il connaissait enfin son ennemi. Un jour pourtant, après deux années de séjour dans ce cachot, le prince Théodore eut pitié du captif : il lui envoya le bourreau (1219). Yolande, pendant ces temps malheureux, gouverna son petit empire avec sagesse. Elle-même mourut en 1219 (1).

Nous sommes entré dans des détails qui nous ont semblé nécessaires, pour que l'on comprît bien quelles transformations s'opéraient alors dans les mœurs, aussi bien que dans l'organisation civile et poli-

(1) Deux fils de Pierre, Robert et Baudouin II, portèrent successivement le titre d'empereurs de Constantinople jusqu'en 1261, époque à laquelle la ville fut reprise par les Grecs. — Une des filles épousa André II, roi de Hongrie, une autre (Marie) épousa Théodore Lascaris, empereur grec de Nicée. (Voir, pour d'autres détails sur la famille des Courtenay, la note 1<sup>re</sup> de la page 81 de cette notice).

tique. Pierre de Courtenay, par son attachement aux idées organisatrices de la royauté, son dévouement aux *communiers* d'Auxerre, et sa lutte ardente contre les prétentions des seigneurs ecclésiastiques, fut bien le digne successeur des comtes qui l'avaient précédé. Il déploya beaucoup d'intelligence dans sa conduite politique, et sut, pour persévérer dans son but, s'entourer de serviteurs fidèles qui lui furent dévoués jusqu'à la mort. Nous n'avons plus besoin, dans le récit que nous allons faire, jusqu'à l'année 1223, d'exposer aussi longuement de nouveaux faits qui n'ajouteraient rien à ceux que nous avons cités, pour prouver la vérité du système historique que nous avons essayé d'exposer. Les faits principaux étaient dès-lors accomplis, c'était d'abord la formation de la commune, ensuite la fusion de cette commune dans l'unité française. Tous les événements qui suivent compléteront cette œuvre glorieuse.

## V.

En partant pour gouverner cet empire où il ne devait pas même posséder une tombe, Pierre de Courtenay avait déclaré confier à son frère Robert, seigneur de Champignelles et à l'évêque Guillaume de Seignelai, le soin de son comté, et remis sous leur garde l'observance du traité par lequel il avait amodié tous ses droits de censive aux bourgeois, pour six années. Aussitôt que le bruit de la captivité de Pierre se fut répandu, Hervé, comte de Nevers, qui, par son mariage avec Mathilde de Courtenay, devait entrer en possession du comté, se hâta de quitter la Terre-Sainte où il était en croisade, et revint pour réclamer ses droits.

L'évêque Guillaume fut digne de la confiance que lui avait témoignée le comte. Il défendit les droits de la commune, jusqu'à ce que le trépas du comte fut bien avéré, et refusa à Hervé de le mettre en possession du comté. Le conflit dura jusqu'en 1219, époque à laquelle Guillaume fut appelé au siège Episcopal de Paris. A cette époque, du reste, on ne devait plus douter de la mort tragique de Pierre. Hervé, comte de Nevers, devint en même temps comte d'Auxerre, dont il s'était emparé par surprise après le départ de l'évêque (1220). Hervé, s'était distingué par sa valeur et sa capacité militaires. Pendant trente ans il avait assisté à toutes les expéditions, soit contre les Mahométans, contre les Albigeois ou les Flandres. Lors de l'excommu

nication qu'Innocent III avait lancée contre Jean-sans-Terre(1), il avait accompagné, dans l'expédition contre l'Angleterre (1216), Louis, fils du roi Philippe-Auguste, et en était devenu le principal lieutenant. Lorsque Louis se retira, en 1217, il avait ramené avec lui le comte Hervé, ainsi que Robert de Courtenay, frère de Pierre, qui s'était distingué dans cette brillante mais éphémère conquête. L'administration d'Hervé fut courte dans le comté d'Auxerre ; il mourut moins de deux ans après en avoir pris possession. Suivant les chroniqueurs, et Vincent de Beauvais en particulier, son ardeur contre les hérétiques lui avait suscité de nombreux ennemis. Les contemporains prétendent qu'il mourut victime de ces haines, et qu'il fut empoisonné. Quoi qu'il en soit, les habitants du comté durent se féliciter de cette fin rapide, parce qu'ils devaient prévoir tout ce qu'il y aurait à craindre, pour eux, des emportements et de l'orgueil bien connus du comte.

Hervé, pendant ces deux années, avait en effet contesté aux bourgeois la validité du traité fait avec Pierre, au sujet de la vente des droits de censive. Il prétendait la charte annulée par la mort du comte, son prédécesseur. Les habitants qui avaient joui, pendant plusieurs années, de la liberté de s'administrer eux-mêmes, luttèrent, avec énergie, contre les prétentions du comte. L'entêtement du seigneur amena des séditions violentes. Les esprits étaient dans cet état de fièvre et d'exaltation où se trouvaient, à cette époque, les gens des communes auxquels on contestait leurs chartes. Si l'administration d'Hervé eut été plus longue, il est certain que l'enceinte de la ville eut été livrée à des luttes aussi énergiques et aussi sanglantes que l'avaient été, dans le siècle précédent, celles qui s'élevèrent à Sens (2) et à Vézelay.

Mathilde de Courtenay, fille de Pierre et d'Agnès et femme d'Hervé, ou Mahault la Grande, ainsi que les écrivains du temps l'appellent, s'était, au contraire, concilié par avance l'amour des peuples. Partout

(1) L'expédition d'Angleterre fut précédée en 1213 (8 avril) de la convocation d'un parlement à Soissons, où se trouva toute la famille des Courtenay, comme proches parents du roi : c'est là que le roi annonça que d'après le mandement du pape et l'invitation de beaucoup de barons anglais, il passerait le détroit pour détrôner le tyran et déposséder Jean-sans-Terre. Innocent III avait en effet chargé Philippe du châtiement de Jean pour la rémission de ses péchés. Bientôt le pape arrêta l'expédition royale et tous les préparatifs en furent dirigés contre la Flandre.

(2) Sens après quarante ans de luttes obtint, en 1189, une charte qui lui fut octroyée par Philippe-Auguste.

les bénédictions accompagnaient ses pas. C'est qu'en effet elle portait en elle la tradition des véritables comtes d'Auxerre.

Restée veuve (1222), elle eut la prudence de ne point se mêler des discussions qui s'étaient élevées entre le doyen de la cathédrale et le nouvel évêque Henry de Villeneuve, que sa mansuétude rendait la victime de tous ceux qui voulaient entreprendre contre les droits de l'évêché. Elle comprenait sans doute qu'il était de l'intérêt du comté de laisser l'évêque Henry livré à toutes les violences de ses ennemis. Outre Miles II, doyen du chapitre, qui fit régler par sentence arbitrale l'étendue de sa juridiction, l'évêque n'eut aucun adversaire plus énergique qu'un chevalier nommé Renaud Rongefer, qui eut l'audace de mettre la main sur le concierge des demeures épiscopales de Varzy, d'emprisonner les vassaux de l'évêque, et de piller le château. Profitant de l'interdit jeté sur le chapitre, par l'évêque, quoique le pape Célestin III eut cassé cette sentence, une troupe nombreuse de pillards, chevaliers ou manants, entrèrent de nuit dans le cloître de St.-Etienne, à cheval et l'épée nue, dispersèrent les chanoines qui chantaient matines, en tuèrent et en blessèrent plusieurs dans l'enceinte même de l'église.

En même temps, Dreux de Mello, sire de St.-Bris, Etienne de Bassou, Geoffroy, sire d'Arcy, ravageaient les terres ecclésiastiques. Mahault (pour lui conserver le nom consacré par l'histoire) ne se trouva aucunement mêlée à tous ces désordres qui n'eurent un terme qu'au bout de trois ou quatre ans. Elle s'efforça de tenir tous ceux qui dépendaient de son gouvernement, en dehors de ces intrigues et de ces violences, qu'elle désapprouvait, bien qu'elles servissent puissamment sa politique.

Tant qu'elle resta veuve, au contraire, elle s'attacha, par de nouvelles faveurs et l'agrandissement de leurs privilèges, les bourgeois d'Auxerre.

Voyons quelles furent les principales dispositions de la charte du 1<sup>er</sup> août 1223; il sera facile d'en apprécier les conséquences. Cette charte est datée de Ligny-le-Château.

Mahault, comtesse d'Auxerre, déclare :

« Tenir quittes à perpétuité de la main-morte, *sans finances aucunes*, tous ses citoyens libres, avouant qu'elle l'a réclamée à leur préjudice.

» Affranchir de l'opprobre de l'esclavage tous ses autres concitoyens de la ville d'Auxerre, aussi bien que des faubourgs et du bourg de Saint-Gervais, pour qu'ils puissent aller et venir librement et y porter leur fortune.

» Statuer que la communauté des habitants élira, chaque année,

ci jura sur les Saints-Évangiles, aux habitants d'Auxerre, d'entretenir et faire observer la charte de leurs franchises.

Ici nous nous arrêterons : nous avons exposé les diverses phases qui ont précédé et accompagné l'affranchissement de la commune d'Auxerre.

Nous avons indiqué, autant qu'il nous a été possible, quelle influence exercèrent, sur la cité, les événements contemporains. Désormais, l'histoire de la commune va se perdre de plus en plus dans celle de la nation. En étudiant les pages des chroniqueurs de l'époque (1), on éprouve une double satisfaction et pour l'esprit et pour le cœur. Nos pères sont arrivés patiemment à l'émancipation. On voit ce qu'ils étaient hier, et l'on compare ce que nous sommes aujourd'hui. C'est à eux, à leurs persévérances que nous devons le bien être actuel, et les glorieuses idées qui ont poussé tout un peuple à s'affranchir sur les champs de batailles. Dans les mauvais jours, dans les temps où l'esprit fatigué se décourage par le spectacle des choses et des hommes au milieu desquels il vit, le souvenir du passé console et empêche de désespérer. Il en est de même pour l'homme, il faut quelquefois qu'il évoque toutes les illusions de sa première jeunesse, pour sentir qu'il a vécu. Au milieu de ces fleurs desséchées qu'il remue, il en trouve une parfois dont le parfum lui rappelle que l'avenir lui réserve peut être encore le bonheur qu'il croyait disparu sans retour.

J. A. GALLOT.

Château. Mathilde est représentée debout, les regards tournés vers le ciel. Elle porte la couronne de comtesse ; sa longue chevelure, encadrant le long ovale de sa figure recueillie, retombe sur ses épaules. Un long manteau l'enveloppe jusqu'aux pieds. Sa main droite est armée du *rotulum*, signe d'affranchissement ; de la gauche elle semble indiquer les serfs qui sont à côté d'elle. En effet, à droite et à gauche, quatre serfs, dans des positions pénibles, et paraissant supporter avec peine le poids des colonnes sous lesquelles ils sont placés, tournent vers Mathilde des regards suppliants. Le dessin exact qui accompagne cette notice exprime beaucoup mieux notre pensée. Malheureusement, il n'est pas permis, en reproduisant aujourd'hui une œuvre du moyen-âge, que le temps n'a pas épargnée, de rendre toute la naïveté de la sculpture.

(1) Je ne terminerai point cette Notice sans remercier tout particulièrement M. Quantin, archiviste du département de l'Yonne, de l'obligeance avec laquelle il a mis à ma disposition tous les documents particuliers qui étaient en sa possession. Ces documents m'ont aidé, surtout dans l'appréciation des faits relatifs à l'organisation des communes.